

**Mohammad al-Tahir
Ibn Achour
(1879 - 1973)**

Centre culturel du livre

Édition / Distribution

6, rue du Tigre. Casablanca

Tél : +212522810406

Fax : +212522810407

markazkitab@gmail.com

Première édition 2020

Dépôt légal: 2020MO2703

ISBN: 978-9920-627-55-9



King Faisal
PRIZE

INSTITUT
DU MONDE
ARABE
معهد العالم
العربي
كروني المعهد

Mohammad al-Tahir Ibn Achour (1879 - 1973)

Karim IFRAK



CENTRE CULTUREL DU LIVRE
Edition & Distribution

Table des matières

Introduction	7
Préambule	9
Biographie	13
1. Une enfance heureuse au cœur d'une époque malheureuse.	13
2. L'appel de l'enseignement.....	17
3. L'heure des hautes responsabilités.....	24
4. L'heure des réformes	29
5. Un homme d'exception au service de ses semblables.....	32
Analyse de quelques œuvres majeures du Cheikh Tahir Ibn Achour	38
1. L'AUBE N'EST-ELLE PAS IMMINENTE ? أليس الصبح بقريب؟.....	38
2. L'AFFRANCHISSEMENT ET L'ILLUMINATION التحرير والتنوير	53
3. LES FINALITÉS DE LA LÉGISLATION ISLAMIQUE مقاصد الشريعة الاسلامية.....	65
Extraits de ses écrits qui reflètent sa pensée	75
1. La réforme... cette mère des batailles. Pour les hommes certes, mais pour les femmes également	75
2. Aux côtés de la tradition mais contre la subordination intellectuelle (taqlid/ التقليد)	80

Anthologie de ce qui a été écrit à son sujet.....	101
Bibliographie des œuvres d'Ibn Achour	110
1. Liste des revues scientifiques.....	110
2. Liste des quotidiens.....	111
3. Liste de ses ouvrages imprimés	114
4. Listes de ses ouvrages manuscrits connus	118
5. Liste d'articles parus dans des revues académiques....	121
Conclusions	124
Orientations bibliographiques.....	127

Introduction

Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre d'un ambitieux projet culturel initié et mis en œuvre par deux institutions culturelles de renommée, le Prix du Roi Fayçal à Riyad et l'Institut du Monde Arabe à Paris, représenté par la Chaire de l'Institut.

Ce projet se donne pour objectif de faire connaître auprès du grand public une centaine de chercheurs et universitaires arabes et français qui se sont distingués par leurs considérables efforts destinés à la promotion des différentes formes de dialogue constructif et interactif entre les deux rives de la Méditerranée au cours des deux derniers siècles.

Il s'agit d'un authentique hommage que nous tentons de rendre à cette communauté scientifique, aux œuvres exceptionnelles de ces médiateurs culturels, ainsi qu'à leurs vies respectives entièrement dédiées au progrès du savoir, marquant ainsi leur époque par l'innovation et perpétuant une tradition scientifique et humaniste visant notamment la compréhension mutuelle, l'entente et la coopération entre les hommes.

Le choix de soixante personnalités arabes et de

quarante personnalités françaises est le fruit d'une réflexion raisonnée et ciblée menée durant plusieurs mois par un comité scientifique commun soucieux de réunir et présenter une palette de personnalités qui soient, autant que possible, représentatives de chaque discipline et courants de pensée à travers les différentes époques.

Cette liste est loin d'être exhaustive, toutefois, une sélection s'impose malgré le risque ô combien regrettable de sacrifier quelques écrivains, qui ont sans doute le mérite de faire partie de cette pléiade, par milliers. Consolons-nous néanmoins de vous présenter cette belle constellation d'auteurs, et d'initier cette voie qui sera, nous l'espérons, empruntée et poursuivie par d'autres acteurs.

Enfin, nous exprimons notre profonde gratitude aux auteurs qui ont cru en cette initiative et ont participé à sa réalisation. Nos plus sincères remerciements s'adressent également au Prince Khalid Al Fayçal, Président du Prix du Roi Fayçal, et à M. Jack Lang, Président de l'Institut du Monde Arabe, pour leur soutien et suivi continus de ce projet durant toutes ses étapes.

Mojeb Al Zahrani

Abdulaziz Alsebaïl

Préambule

Le cheikh Tahir Ibn Achour, à la fois un savant renommé à l'international et ancien recteur de l'université Zaytouna, fut surtout un acteur majeur de la dynamique de réforme tant intellectuelle que sociale qui a marqué la Tunisie en son temps. Encyclopédiste de premier plan, il compta, de son vivant, au nombre fort restreint des personnes qui collaborèrent à forger la fierté des tunisiens et de la Tunisie. Une fierté qui perdure jusqu'à nos jours, des générations encore après sa mort survenue en 1973.

Issu d'une grande famille tunisienne enracinée dans l'histoire du pays, cette dernière, au fil des générations, a su donner des hommes de pouvoir, mais surtout de savoir, dont Tahir compte au nombre des plus célèbres et des plus influents. Élevé dans une Maison qui affectionne les belles-lettres et cultive l'amour de la patrie, Tahir Ibn Achour a su tirer fortune des deux, en devenant un des hommes les plus cultivés de son temps et les plus réformateurs. Cependant, force est de constater que malgré l'existence de bien des hommes de sa trempe, ayant évolués dans le même espace et relevés les mêmes défis, il fait partie des rares personnes ayant pu autant influencer l'environnement savant Zaytounien. Le secret d'une telle spécificité réside dans l'environnement familial au sein duquel il a évolué d'une part, et des qualités tant humaines qu'intellectuelles dont il fit preuve le long de sa vie durant. À la lumière de sa rayonnante biographie, on se rend compte rapidement que l'on fait face à un homme d'exception au destin exceptionnel.

Homme de talent, mais également de conviction, Tahir Ibn Achour a pris sur lui d'investir son nom, sa plume, sa carrière et ce jusqu'à sa vie, au service de la science et de la nation. Des vérités que le lecteur constatera à la lecture de sa biographie.

Au regard de son statut social et du nom de sa famille, on peut se laisser à croire que cet enfant de la noblesse, n'aura aucun mal à se frayer un chemin vers la gloire. Que cet enfant né avec une cuillère en or dans la bouche, n'aura qu'une idée fixe en tête : tutoyer les étoiles, sans jamais prendre le temps de se soucier de ceux qui ne sont pas logés à la même enseigne. Or, la réalité est tout autre et le lecteur s'en rendra compte par lui-même. Ibn Achour, homme d'action nourri par une sincère conviction, au lieu de croquer la vie qui s'offrait à lui à pleines dents, fit le choix honorable de la consommer à travers un long combat en faveur de ceux qu'il considérait comme tunisiens à part entière. Le long de sa riche et tumultueuse existence, cet enfant de la noblesse, n'a eu de cesse de se battre pour sa Tunisie chérie comme un enfant du peuple.

Les combats d'Ibn Achour furent nombreux et dans cette veine, chacune des étapes de sa vie fut l'occasion d'une lutte emboitant le pas à un défi sans cesse renouvelé. Pour l'indépendance de la Tunisie certes, mais surtout pour l'indépendance de l'esprit et son affranchissement de toutes les formes de mimétisme intellectuel qui le sclérosait alors. Une sclérose enracinée profondément dans le corps et l'esprit de l'enseignement tunisien de l'époque et qui grevait insatiablement tout son potentiel. Vu sous cet angle, le lecteur comprendra aisément les logiques qui ont animé Ibn Achour, l'exhortant à mener inlassablement un combat pour

l'accès de tous à la dignité... par le savoir. L'accès au savoir est la clé de la dignité et Ibn Achour en avait parfaitement conscience, mais pas n'importe lequel. C'est pourquoi son combat pour le savoir, était avant tout contre le passéisme dans lequel il s'enlisait depuis des générations d'une part, et pour le modernisme qu'il s'acharnait à bannir avec la même insistance, de l'autre.

Animé par cette conscience, Ibn Achour a investi sa plume, son intelligence, son savoir et tout son être, sa vie durant à concrétiser cette noble cause. C'est pourquoi, ses œuvres nombreuses, celles versées dans les sciences religieuses et linguistiques en particulier, étaient mobilisées à un seul objectif, une seule mission: donner matière à penser et bousculer une tradition devenue inféconde depuis des lustres. Une mission qui n'est pas sans rappeler la querelle que perpétuent presque toutes les civilisations : celle des Modernes contre les Anciens. En bref, Ibn Achour, en tant qu'auteur prolifique, ambitionnait de démontrer, par la force de la lettre et de son esprit, qu'à faute de se rebeller intellectuellement parlant contre l'ordre établi, la Tunisie n'aurait aucune chance de sortir de l'impasse. Une attitude qu'on touche du doigt presque, à la lumière d'une lecture fine de ses multiples trajectoires en tant que maître-penseur talentueux d'une part et réformateur chevronné de l'autre.

Ibn Achour est célèbre, auprès des militants, pour avoir eu le courage de dire NON au Président Bourguiba, ce dernier lui ayant demandé de se prononcer en défaveur du jeûne du ramadan. Il est également célèbre, auprès des étudiants universitaires et réformateurs, à travers deux de ces ouvrages phares : son exégèse et son étude critique de l'enseignement en Tunisie. Mais Ibn Achour est surtout

célèbre, dans les milieux juridiques hautement spécialisés, à travers son ouvrage phare : « Les Finalités de la législation islamique ». Une spécialité extrêmement complexe mais dans laquelle Ibn Achour pût briller comme presque personne avant lui. À lui seul, cet ouvrage permet de se faire une idée sur le génie d'un homme de conviction, de réflexion d'actions. Une haute discipline qui exige une maîtrise parfaite de presque toutes les sciences religieuses et linguistiques, agrémentée d'un éveil d'esprit et d'une aptitude à la critique, dans laquelle Ibn Achour est passé maître à l'unanimité.

Tahir Ibn Achour fait partie, incontestablement, de cette poignée d'Hommes qui donnent le vertige et qui ont eu le privilège de marquer leur temps. Un privilège qui lui a permis de faire l'objet de plusieurs études scientifiques et universitaires. Mais pour autant, on ne peut pas affirmer qu'ils ont pu atteindre l'objectif qu'un tel acteur mérite, en terme d'études et de recherches. L'attention dont il a bénéficié ne suffit pas à faire le tour de la question, tant les facettes du personnage sont riches et nombreuses.

Le livre que le lecteur a entre les mains ambitionne d'éclairer quelques-unes d'elles, sans avoir la prétention de verser dans une approche originale, encore moins exhaustive. Pour ce faire et par souci méthodologique, l'étude a été articulée autour de quatre axes principaux. Le premier s'est focalisé sur sa vie, le second sur son œuvre, le troisième sur son école de pensée et le dernier sur les études dont ce personnage aux dimensions plurielles a fait l'objet.

Tahir Ibn Achour, à l'instar de ses semblables, n'a pu, fatalement, échapper à la mort. Or, ça n'est pas le cas de son œuvre ou de sa pensée. Ce livre compte, modestement, contribuer à les perpétuer.

Biographie

1. Une enfance heureuse au cœur d'une époque malheureuse.

Mohammad al-Tahir Ibn Achour (محمد الطاهر بن عاشور) est né en septembre 1879, dans la petite ville de Beylicale el-Marsa, au sein d'une famille descendante du Calife Otman Ibn Affân (m. 656). Une illustre famille originaire d'Andalousie, fixée à Tunis après avoir fui la mécanique répressive mise en place par les nouveaux souverains de la péninsule ibérique. À la faveur du jeu complexe des alliances matrimoniales, al-Tahir b. Achour était issu du cercle restreint des bien-nés. Originaire de l'aristocratie tunisienne, sa famille entretenait ses privilèges grâce à ses bons rapports avec les mondes politique et religieux. Son grand-père, Mohammad Bou-Attour (m. 1907), Zaytounien de formation, ministre de la plume en 1864 puis Grand Vizir de 1882 à 1907, avait pour grand-père, le frère de ce dernier également, un homme qui tutoyait la haute société tunisoise, grâce au notariat et à la chancellerie de l'État⁽¹⁾.

(1) Belkacem Al Ghali, Cheikh Mohammad Tahir Ben Achour : sa vie, son œuvre, p. 32 et suivantes (Traduit de l'arabe) : شيخ الجامع الأعظم محمد الطاهر ابن عاشور: حياته و آثاره، بلقاسم الغالي.

Cependant, et ce malgré cette belle étoile, Ibn Achour était né dans une période qui compte au nombre des plus ombragées de l'histoire de la Tunisie. Le pays était politiquement déchiré, économiquement meurtri, militairement affaibli. Un concours de circonstances qui provoqua nombre de sédition, de périodes de famine et d'insécurité et dont les tunisiens les plus démunis étaient les premières victimes. Une situation qui vit le jour à l'heure des expéditions navales anglaise (1826) et françaises (1830 et 1834) qui aboutirent à l'imposition de traités commerciaux assurant des privilèges exorbitants au négoce européen dans la Régence de Tunis. La colonie marchande européenne put ainsi se donner les moyens d'une politique tendant à couper la Tunisie de ses courants d'échange traditionnels, ébranler la relative cohérence interne préexistante et entraîner une crise généralisée à l'ensemble de la société. Crise qui vit s'exacerber les contradictions sociales, s'écrouler la base financière du pouvoir beylical, et permit aux commerçants usuriers et banquiers européens de conjuguer leurs actions pour entraîner la Tunisie dans la voie du sous-développement. Un concours de circonstances qui finit par provoquer l'inévitable. À peine deux ans après la naissance d'Ibn Achour, la Tunisie fut placée sous l'autorité du protectorat français, institué par le traité du Bardo du 12 mai 1881, au terme d'une rapide conquête militaire. La souveraineté tunisienne est alors réduite à

une peau de chagrin. Le représentant légal de son autorité, en l'occurrence le bey, se contentait de signer les décrets et lois préparés par le résident général de France en Tunisie. Dans cette veine, si l'administration tunisienne au niveau local reste en place, elle est réduite à remplir le rôle de façade et à faire le lien entre la population tunisienne et les nouvelles administrations mises en place sur le modèle de ce qui existe en France. Une législation foncière est instaurée avec le but de faciliter l'acquisition, lorsque ça ne l'est pas ou la confiscation d'espaces cédés à différents colons venus s'installer en Tunisie en y cherchant gloire et fortune. En vingt ans, plus de 1.000.000 d'hectares sont ainsi relevés et enregistrés. Les terres domaniales, anciennes propriétés du bey, sont aussi mises à contribution jusqu'à leur épuisement vers 1907. Ce qui n'empêcha pas la Ligue des droits de l'homme et du citoyen de publier, en 1911, une brochure intitulée « L'arbitraire en Tunisie » qui dénonce le scandale des spoliations des terres tunisiennes dont beaucoup profitent à des hommes politiques⁽¹⁾.

En parallèle à ces actions, de multiples réformes seront engagées de la part de l'administration française : le calendrier grégorien supplante le calendrier musulman en

(1) Azzam Mahjoub, Économie et société : la formation du «sous-développement». L'évolution socio-économique de la Tunisie précoloniale et coloniale, in : Tunisie au présent, une modernité au-dessus de tout soupçon ?, p. 97-117.

1890, la piastre devient le franc tunisien en 1891, l'état-civil est institué avec l'obligation d'adopter un nom patronymique en 1908 et plusieurs écoles françaises sont ouvertes dans la foulée. Cependant, cette période d'incertitude n'était pas marquée par le sceau de l'infortune uniquement. Les trente premières années du protectorat verront le lancement d'innombrables chantiers. Dès 1895, les côtes tunisiennes sont éclairées par 53 phares. La construction du port de Tunis est terminée en 1893 ; les ports de Sousse et Sfax sont en voie d'achèvement. On construit une immense base navale à Bizerte. Si le réseau routier ne compte que 550 kilomètres en 1890, il s'étend sur 1.400 kilomètres en 1896, 2.200 en 1901, 3.100 en 1907 et 4.100 en 1914. Une voie ferrée le long du littoral entre Bizerte et Gabès est construite entre 1892 et 1916. La découverte des mines de phosphates de Mélaoui justifie la construction d'une voie ferrée entre Gafsa et Sfax qui est achevée en 1899. Et la liste est longue⁽¹⁾.

C'est donc dans ce contexte partagé entre fortune et infortune que le jeune Tahir Ibn Achour fit ces classes, influencé par l'installation de ce nouveau maître, en tout point supérieur à l'autorité tunisienne traditionnelle. Et c'est au cœur de cet environnement qu'Ibn Achour entama ses études par un passage à l'école coranique du quartier. Cette énième étape passée, il rejoignit, en 1892,

(1) Ahmed Ounaies, *Histoire générale de la Tunisie*, vol. IV. « L'Époque contemporaine (1881-1956) », p. 349 et suivantes.

âgé alors de 14 ans, la célèbre école Zaytouna. Sa grande ambition se manifesta dans ses résultats scolaires. Il fit montre d'un grand intérêt pour le savoir qu'il assimilait, aidé par un esprit vif, un environnement intellectuel propice assuré par d'éminents professeurs intégralement dévoués à l'idée de la réforme. Aux yeux de ces derniers, l'islam était la religion de la raison, du progrès, de la science et non pas du mimétisme, du passéisme et de l'archaïsme.

2. L'appel de l'enseignement

Après plusieurs années d'études, le jeune Tahir obtint, en 1899, le très prestigieux diplôme *tatwi*, en théologie et jurisprudence. Décroché après sept années d'études secondaires, il permettait à son détenteur d'accéder, sans passer par la phase concours, au poste de « témoin notaire » et par ricochet au statut de dignitaire religieux. Ce diplôme tant convoité en poche, le jeune Tahir fut appelé, en 1900, à enseigner au sein du collège Sadiki (المدرسة الصادقية), fondé par le Grand Vizir Kheir-Eddine (m. 1879) en 1875. Offrant un programme basé sur l'étude des belles lettres arabes, des langues étrangères, des mathématiques, de la physique et des sciences sociales, le but recherché était d'en faire une passerelle aux étudiants qui ambitionnaient d'intégrer la Grande Mosquée Zaytouna. Le succès sera tel que la majeure partie de l'élite tunisienne transitera par cet établissement, formant,

un peu plus tard, 60 % du bureau politique du Néo-Destour (sur un total de 92 personnes). Cette énième expérience au sein de cette illustre maison tournée vers des méthodes d'enseignements modernes, allait le marquer à jamais, au point d'influencer la majorité de ces choix professionnels futurs⁽¹⁾.

En 1903, le jeune Tahir intégra, à la suite d'un examen passé avec succès, le poste d'enseignant à la Grande Mosquée Zaytouna. Ce fut une année sans nulle autre pareille. L'Imam Mohammad Abdou (m. 1905), Grand Mufti d'Égypte et disciple du grand réformateur Sayyid Jamāl Al-Dīn Al Afghani (m. 1897), rendit visite en Tunisie, pour la seconde fois. Membre du comité directeur de la Khaldounia, établissement d'enseignement arabo-musulman moderne, le jeune Tahir y fréquentait les leaders du mouvement réformiste surnommé à l'époque «évolutionniste». Des figures du modernisme qu'il retrouvait volontiers aux salons littéraires organisés dans la résidence de la Princesse Nazli Fazil (m. 1913). Féministe engagée, cette jeune princesse, descendante du Roi d'Égypte Mehmet Ali Pacha (m. 1848), cultivée, amatrice de champagne, de cigarettes et de piano, était également la voisine d'Ibn Achour à La Marsa. C'est chez elle qu'il rencontra le grand Imam pour lequel il vouait une grande admiration. Partageant les mêmes

(1) Belkacem Al Ghali, Cheikh Mohammad Tahir Ben Achour : sa vie, son œuvre, (traduit de l'arabe), p. 43 et suivantes.

idéaux quant à une profonde réforme éducative et sociale que doit engager le monde musulman, son élite intellectuelle en tête, l'un et l'autre se découvrirent bien des affinités. Un projet dont le jeune Ibn Achour allait fixer par écrit, quelques années plus tard, les grandes lignes dans son livre « Usul al-Nidam al-Ijtimaï fi al-islam » (Les Fondements du système social en Islam)⁽¹⁾.

Une relation bienveillante s'établit rapidement entre les deux hommes au point que le Grand Mufti, présentant un avenir radieux pour le jeune professeur, le gratifia du titre de : « *Ambassadeur du message islamique* ». Lors de cette seconde visite, le disciple d'al-Afghani a pu constater combien son appel et celui de son maître, furent bien reçus par les dignitaires de la Zaytouna, au point de forcer son admiration. Ravi de ces changements louables, il s'empressa de déclarer : « *Les Musulmans de la Zaytouna nous ont devancés dans la réforme de l'enseignement, au point que leur programme universitaire est devenu meilleur que celui d'Al-Azhar* ». De cette relation presque intimiste, une autre toute aussi cordiale allait voir le jour, cette fois-ci avec le dauphin de l'Imam Égyptien : le bien célèbre Rachid Réda (m. 1935). Ce dernier invita Ibn

(1) Med al-Habib Ibn Khouja, Med al-Tahir Ibn Achour et son livre : les Finalités de la législation islamique, (traduit de l'arabe), p. 1/671 et suivantes. محمد الطاهر ابن عاشور وكتابه مقاصد الشريعة الإسلامية، محمد الحبيب ابن الخوجة، Jean Baubérot, Micheline Milot et Philippe Portier, *Laïcité, laïcités : reconfigurations et nouveaux défis*, p. 349.

Achour à rédiger quelques articles dans sa revue « Al-Manâr ». Connue à travers le monde arabe et islamique, cette revue apporta visibilité et crédibilité au jeune Tahir. Une expérience qui lui donna goût pour écrire dans d'autres grandes revues islamiques de l'époque⁽¹⁾.

Deux ans après cette rencontre exceptionnelle, le jeune Tahir gravit, petit à petit, les échelons de la vieille institution, un à un, avant d'accéder au titre de professeur de première classe. Il avait alors 26 ans. À partir de cette date (1905), année de décès de Mohammad Abdou, les choses connurent une forte accélération, propulsant le jeune Tahir à des fonctions aux responsabilités de plus en plus conséquentes. Cette même année, il retrouva son poste d'enseignant au prestigieux collège Sadiki; poste qu'il occupa jusqu'en 1913. Deux ans plus tard (1907), on le retrouve au poste de délégué du Gouvernement auprès du rectorat de la Zaytouna, en qualité de premier directeur adjoint de la section scientifique⁽²⁾.

Le jeune Tahir avait parfaitement conscience que la modification de n'importe quel système social, transitait indéniablement par une mutation profonde de ses préceptes

(1) Belkacem Al Ghali, Cheikh Mohammad Tahir Ben Achour : sa vie, son œuvre, p.

(2) Med Ibn Ibrahim al-Hamad, Biographies de neuf personnages illustres, p. 515 et suivantes (traduit de l'arabe). تراجم لتسعة من الأعلام، محمد بن إبراهيم الحمد،

et paradigmes. En conséquence de quoi, ce changement important ne pouvait s'opérer qu'à travers une transformation qualitative de l'enseignement prodigué aux jeunes générations. Un constat qui l'exhorta à concentrer ses efforts sur la dispense, au sein des grandes villes tunisiennes, d'un enseignement primaire analogue à celui déjà en pratique au Caire, porté par le grand al-Azhar. Aux yeux du jeune Tahir, les racines du déclin de l'enseignement tunisien provenaient des méthodes caduques de l'enseignant, des matières surannées des ouvrages étudiés et de l'érosion du système public. Il ne pouvait concevoir l'idée qu'un étudiant du 20^e siècle, puisse encore réfléchir avec des schémas de pensée datant du 4^e. Pour l'ensemble de ces raisons, il s'attela à mettre sur pied son plan de réforme éducative, en commençant par rédiger un rapport qu'il présenta au gouvernement et à modifier un certain nombre d'éléments pédagogiques jugés inadéquats. Dans ce rapport, la priorité absolue était focalisée sur la rénovation des méthodes d'enseignements et le désherbage des supports pédagogiques, matière première du programme scolaire. Passionné par l'Adab (belles lettres), il se borna alors à lui redonner son lustre d'antan en incorporant, au nouveau programme, de nombreux cours de grammaire et de littérature de qualité. Dans cette veine, il enseigna personnellement un autre des ouvrages phares : (شرح ديوان الحماسة لابي تمام) (Commentaire du recueil poétique Al-Hamâsa d'Abû Tammâm). Cependant, perçu

comme un agitateur animé par la fougue de sa jeunesse et donc de son inexpérience des choses de la vie, ses détracteurs s'opposèrent à ses projets en les handicapant avec le maximum d'obstacles possibles. Mais qu'à cela ne tienne. Intraitable, Ibn Achour joue de ses relations qui soutiennent sa nomination, trois ans plus tard (1910), au poste de magistrat au tribunal immobilier mixte, avant de rejoindre, dans la foulée, la commission pour la réforme de l'enseignement zaytounien au titre de membre⁽¹⁾.

Il est évident, à ce stade de la vie d'Ibn Achour, que la question de la réforme éducative, passage obligé pour une véritable réforme sociale et politique, l'obsédait par-dessus tout. Mieux encore, on le verra plus loin, elle ne le quittera jamais. Cependant il faut se garder de penser qu'il s'agit d'une obsession de nature pathologique ; loin s'en faut. Le jeune Tahir fait tout simplement partie de ces gens qui ont à cœur la société, le pays, l'intérêt général avant tout. C'est là que se situait réellement son combat ; un combat pour l'éducation, l'égalité des chances et par conséquent pour la dignité. Sa passion pour les belles-lettres, conjuguée à ses facultés naturelles d'assimilation de certains aspects de la culture occidentale, contribuèrent à lui forger une personnalité à l'aise sur les deux rives. Or, malgré une construction intellectuelle de haut niveau, il

(1) Med Chammam, Des Célébrités de la Zaytouna, p. 127 et suivantes (traduit de l'arabe).

ne s'abusait pas lui-même tant il semblait avoir une parfaite conscience de ses propres limites, celles du monde dans lequel il évoluait également. Dans son ouvrage : *L'Aube n'est-elle pas imminente ?* « أليس الصبح بقريب ؟ » , rédigé entre 1902-06, devenu depuis une référence, il y fixa nombre d'analyses d'ordre historique et civilisationnel, permettant de donner la température quant aux mutations plurielles qui bouleversaient alors le monde en général, musulman en particulier. De même, il y consigna nombre de réflexions qui en disent long sur le combat intérieur qu'il menait tambour battant. À la lumière de cet aveu de la part d'un homme, aux qualités humaine et intellectuelle remarquables, il devient évident que la société tunisienne alors, son élite intellectuelle en tête, avait grand besoin d'une profonde réforme dans les règles de l'art⁽¹⁾.

« Je reste persuadé que si j'avais pu bénéficier, dans ma prime jeunesse d'un enseignement et d'une pédagogie conçus autrement, mes capacités auraient été mieux exploitées, mon savoir plus étendu et mon orientation plus judicieuse. Je m'estime cependant heureux car j'ai pu, pour ma part, bénéficier des conseils de mon père, de mon grand-père et de quelques maîtres bienveillants »⁽²⁾.

(1) Med al-Habib Ibn Khouja, Med al-Tahir Ibn Achour et son livre : les Finalités de la législation islamique, (traduit de l'arabe), p. 1/195 et suivantes.

(2) Med al-Tahir Ibn Achour, *L'Aube n'est-elle pas imminente ?* p. 137-38 (traduit de l'arabe).

3. L'heure des hautes responsabilités

En 1913, âgé alors de 34 ans seulement, Ibn Achour, au dam de ses détracteurs, est de nouveau nommé au poste tant convoité de juge de Tunis ; une fonction jadis occupée par son grand-père. Dix ans plus tard (1923), il est appelé à occuper le poste de Mufti Malikite, avant de se voir titularisé, en 1924, « Chef de la magistrature Malékite de Tunisie » ; considérée alors comme la plus haute dignité religieuse et juridique de l'école Malikite. Une distinction exceptionnelle qui lui permet, en 1926, de se rendre en France en tant qu'invité d'honneur lors de l'inauguration exceptionnelle de la Grande Mosquée de Paris.

Autant de succès, il faut s'y attendre presque sans surprise aucune, ne laisse pas indifférents tant ils sont susceptibles d'attiser les jalousies et de déchaîner les convoitises. Aussi, en devenant le tout premier recteur de la Zaytouna accumulant ces deux hautes fonctions, ses détracteurs de plus en plus nombreux, n'allaient pas tarder à lui manifester toute leur sympathie. En à peine un an et demi après avoir décroché ce poste, Ibn Achour, poussé vers la sortie, fut contraint à démissionner. Les obstacles nombreux que le camp des opposants au sein de la Zaytouna manifestait systématiquement à ses projets de réformes, finirent par avoir raison et de sa stratégie et de sa patience.

En 1932, un titre inédit est alors créé : « Cheikh-al-islam malikite ». Jusque-là, ce titre prestigieux était l'exclusivité

de l'école Hanafite, favorisée qu'elle était par l'autorité califale Ottomane en place, qui y voyait un symbole, par extension, de son pouvoir. L'extinction de cette dernière en 1924, annonça l'éclosion de toute une série de changements, à commencer par la création de ce titre qui revint naturellement au champion du Malikisme, le Cheikh Tahir Ibn Achour. La même année, la direction collégiale de l'enseignement zaytounien est abrogée. Cheikh-al-islam accéda au poste de recteur de la Grande Mosquée Zaytouna de ses annexes ; une charge également nouvellement fondée. Sa mission la plus urgente était la réforme de l'enseignement de cette institution prestigieuse mais ô combien statufiée. Aussitôt, il s'attela à la mise en œuvre de ses projets, mais c'était sans compter le camp des traditionalistes qui le poussa, contre vents et marées, à la démission. En butte à l'hostilité des conservateurs attachés à leurs privilèges et à l'agitation estudiantine suscitée par le « *Destour* » autour de la sulfureuse affaire des naturalisés musulmans, il n'eut d'autres choix que d'abdiquer. Ce fut en 1933, une année seulement après le scandale de la *fatwa* (édit juridique) dit de la Naturalisation⁽¹⁾.

(1) Fathi Hassan Melkaoui, Cheikh Mohammad Tahir Ben Achour et les questions de la réforme et du renouveau dans la pensée islamique contemporaine : vision cognitive et méthodologique, (traduit de l'arabe), p. 29 et suivantes.

الشيخ الطاهر بن عاشور وقضايا الإصلاح والتجديد في الفكر الإسلامي
المعاصر، فتحي ملكاوي/

Tahir Ibn Achour, personnage de plus en plus influent, ne pouvait demeurer infiniment à l'abri des attaques de détracteurs contestant sa méthode et son autorité. C'est donc sans surprise qu'il fut exposé à une épreuve pénible, connue sous le nom de « l'épreuve de la naturalisation ». En 1910, l'administrateur français adopta la loi de naturalisation qui permettait aux Tunisiens qui le souhaitaient de se faire naturaliser français. La majorité s'opposa à ce décret et interdit à ceux qui avaient fait le choix de la nationalité française de se faire inhumer dans les cimetières musulmans. Une telle réaction embarrassa les autorités françaises qui recoururent à un substitut afin de faire prononcer une *fatwa* qui garantirait aux naturalisés la possibilité de se repentir, à travers une question d'ordre général qui ne concernerait pas uniquement les Tunisiens et qui serait soumise au Conseil juridique. Tahir ibn Achour occupait à cette époque (1933) la présidence du Conseil juridique des savants malékites. Le Conseil juridique donna une *fatwa* incombant à un naturalisé qui se présente devant un juge qâdî de prononcer l'Attestation de foi islamique et de renoncer à la nationalité française. Cependant, l'administrateur français tut cette fatwa, avant de lancer une campagne de diffamation contre le Cheikh, réitérée à plusieurs reprises⁽¹⁾.

(1) Med Ibn Ibrahim al-Hamad, Biographies de neuf personnages illustres, (traduit de l'arabe), p. 151 et suivantes.

La fin du XIX^e siècle était une époque marquée par de nombreux appels à la réforme de la part de nombreux jeunes penseurs Tunisiens. Ces acteurs avaient pour ambition d'arracher leur pays à l'archaïsme qui grevait toute tentative de modernisation. Au regard de ces « évolutionnistes », il était urgent d'extraire la Tunisie des tranchées du sous-développement, de l'aider à rompre avec les retards scientifique et technologique qui handicapaient son présent et son avenir. A leurs yeux, c'est là que résidait le seul moyen de l'affranchir du colonialisme et la faire renouer avec le progrès. Tahir Ibn Achour faisait partie de cette jeune génération qui se voulait le relais de ses aînés admirables qui avaient tant sacrifié pour provoquer le changement. Il en avait conscience et entendait triompher de tous ces obstacles, à commencer par mettre en échec les projets caduques des gardiens fidèles du passéisme. Dans son livre « L'Aube n'est-elle pas imminente ? » rédigé 23 ans plutôt, il y mentionnait déjà l'état de dégradation de l'enseignement tunisien dit traditionnel. Une critique qui portait, en filigrane, un hommage conscient à l'efficacité des méthodes pédagogiques des écoles implantées par le Protectorat français. Loin de lui l'idée de vénérer le « tout occidental », il avait compris que la science, le progrès et le développement ne devaient être assujettis à aucune considération d'ordre cultuel ou culturel. « *Cherchez la science même en Chine* » était sa seule et unique devise. Aux yeux de cet homme remarquable, et c'est le cas de

tous les penseurs réformistes du XIX^e siècle, l'identité arabo-musulmane pouvait composer, sans heurt aucun, avec le formidable apport de l'Europe en matière de science et de technologie. Il avait parfaitement conscience que les avancées exceptionnelles de l'Occident, n'étaient que le résultat d'un effort continu, inspiré directement de l'apport formidable du monde musulman⁽¹⁾.

L'expérience double du Cheikh Ibn Achour, à savoir ses passages au collège Sadiki et à la Grande Mosquée Zaytouna lui permit de prendre conscience de l'énorme gouffre entretenu par la divergence antagoniste des approches moderne du premier et traditionnelle de la seconde. Deux écoles de pensée conflictuelles qui menaçaient de provoquer un schisme culturel et intellectuel et par conséquent social et politique. Or, ce combat des idées, pour le progrès et la liberté, au lieu de l'angoisser, le stimulait, bien au contraire, inlassablement à aller de l'avant et à braver tous les défis. D'ailleurs, dans ce combat contre l'obscurantisme, il n'était pas seul. Abou-el-Kacem Chebbi (m. 1934), poète bien connu, révolté contre les attaques injustifiées orchestrées contre Ibn Achour, fut au nombre de ceux qui manifestèrent leur solidarité indéfectible au Cheikh. Dans une lettre émouvante rédigée en octobre 1933 à l'attention de celui qui fut son professeur, il dénonça, en des termes sévères, le triste

(1) Aïcha JACQUEME, Tahar ben Achour et la crise de l'enseignement traditionnel en Tunisie, p. 22 et suivantes.

travers séculaire de ses compatriotes qui « *détruisent leurs espérances de leurs mains et jettent des pierres sur ceux qui leur montrent la bonne voie* ». Rien de surprenant de la part de celui qui souleva un tôle, suite à sa conférence donnée à la Khaldounia, dans les cercles littéraires provoquant une sèche polémique entre les partisans du passé et ceux du renouveau⁽¹⁾.

4. L'heure des réformes

Douze ans plus tard (1945), tenant tête au système, Ibn Achour, plus résolu que jamais, fini par retrouver le poste qui lui revenait de droit ; celui de recteur de la Zaytouna. Des foules de jeunes Tunisiens en liesse, massées dans les boulevards des villes, acclamaient, haut et fort, le retour de l'Imam. De Tunis à Sfax, en passant par Sousse et Kairouan, les Tunisiens exprimèrent leur bonheur de retrouver le défenseur du malikisme. Promptement, al-Oustad, comme se plaisaient à le qualifier ses admirateurs, reprit de plus belle son programme de réformes, aux côtés de nombreux intellectuels de l'époque, venus lui prêter main forte. Il mit alors en œuvre un vaste projet de décentralisation de l'enseignement et développa un large réseau de coopération avec des universités du Proche-Orient. La vie des étudiants, souvent issus de milieux modestes, étant au cœur de ses préoccupations, il mit

(1) Abderrazak Cheraït, *Abou el Kacem Chebbi*, p. 32 et suivantes.

alors tout en œuvre pour l'améliorer au mieux. Les étudiants de la Zaytouna connurent une expansion remarquable, le nombre des instituts scolaires rattachés à la Grande Mosquée connut le même destin. En 1949, le nombre de ses antennes était de huit. Sept ans plus tard (1956) il passa à vingt-cinq, dont deux à Constantine (Algérie), et deux autres destinés aux jeunes filles, à Tunis et à Sfax. Qu'en au nombre des étudiants inscrits à la Zaytouna, la même année, il dépassait les vingt mille. Un soin particulier fut porté aux manuels scolaires, obsession éternelle du vieux lion. Sans plus attendre, mais tout en veillant à ce que la Zaytouna préserve son identité arabo-musulmane, il invalida les antiques supports sanctifiés, valorisa l'enseignement des sciences dures et insuffla une dynamique fondée sur des méthodes didactiques modernes. Aux yeux du recteur, les étudiants de la Zaytouna devaient compter sur des supports capables de développer leurs capacités intellectuelles et exciter leur esprit critique. Dans cette veine, il exigea la diminution de la charge de travail en appelant à équilibrer le volume des cours magistraux et celui des activités favorisant la réflexion. À la faveur de cette démarche, le jeune étudiant pouvait gagner en autonomie en développant ses propres capacités d'analyse et d'interprétation. Or, bien que comptant, cette fois-ci, sur le concours indéfectible des jeunes professeurs de la Zaytouna, au nombre desquels son non moins célèbre fils Fadhel Ibn Achour (m. 1970), porte-parole du mouvement « La Voix

de l'étudiant zaytounien », ce fut à nouveau un cul-de-sac. Nanti de moyens budgétaires modestes et faisant l'objet de plusieurs perturbations causées par les troubles liés aux revendications nationalistes, conjugué au refus du cheikh de se plier aux exigences du Néo-Destour (1950-1952), c'est presque sans surprise que le projet de réforme, ne parvint pas à atteindre tous ses objectifs. Sous la pression du Parti, le Bey promulgua un décret qui, tout en maintenant officiellement le cheikh à son poste, lui refusait la gestion directe de la Zaytouna. Mais qu'à cela ne tienne, en attendant le dénouement de la situation, Ibn Achour s'envola pour Istanbul afin de prendre part au XXII^e Congrès international des orientalistes, tenu, du 15 au 22 sept 1951, au cœur de l'ancienne capitale de l'Empire ottoman.⁽¹⁾

En 1956, à l'indépendance, certainement à l'initiative de Habib Bourguiba, alors tout-puissant Premier ministre, Tahir Ibn Achour retrouva ses prérogatives avec le titre de recteur, cette fois-ci de l'Université Zaytouna. Titre qu'il garda jusqu'à sa mise à la retraite en avril 1960, suite au conflit qui l'opposa au Président de la République lors de l'affaire bien connue du jeûne du ramadan, au mois de février de la même année⁽²⁾.

(1) Mohammad al-Khadr Husayn, La Tunisie et la mosquée al-Zaytouna, al-Matbaa al-Taâwuniya, Damas, 1971.

تونس وجامع الزيتونة، محمد الخضر حسين

(2) Au sujet de Bourguiba : <https://www.historia.fr/bourguiba-le-wahhabisme-et-le-proph%C3%A8te>

En 1961, Habib Bourguiba, Président de la Tunisie, invita la classe ouvrière à ne pas jeûner au cours du mois de Ramadan, convaincu qu'il était que cela permettait d'augmenter la productivité du pays. Or, afin de légitimer juridiquement parlant son action, il fut obligé de solliciter le Cheikh Ibn Achour, en lui demandant d'émettre, directement sur les ondes radiophoniques nationales, une fatwâ corroborant le projet du Président. Fidèle à ses principes, Ibn Achour refusa catégoriquement et profita de sa présence à la radio pour expliquer qu'il n'en était pas question. Lisant le verset coranique qui prescrit cette action, il acheva ses propos par une phrase restée depuis dans les annales de la Tunisie : « Allâh dit vrai et Bourguiba ment ». Grâce au courage et à la droiture du Cheikh, cette offense faite aux Tunisiens s'apaisa et le pays évita de plonger dans une émeute sociale⁽¹⁾.

5. Un homme d'exception au service de ses semblables

Homme d'exception, bien que né aristocrate, le cheikh Tahir demeurait proche du peuple. Ennemi inconditionnel du népotisme qui sévissait dans le milieu zaytounien au profit des éternels-mêmes, cela le poussa à en faire son combat prioritaire. Le prestige dont il jouit aujourd'hui

(1) Belkacem Al Ghali, Cheikh Mohammad Tahir Ben Achour : sa vie, son œuvre, Beyrouth, p. 140 et suivantes.

encore est dû, en partie, à cette lutte contre les injustices dont étaient victimes les étudiants pauvres de la province, écrasés par l'arrogance de l'establishment zaytounien. Du nord au sud, d'est en ouest, il n'est pas une région de la Tunisie qui ne garde aujourd'hui encore le souvenir de cette caractéristique admirable qui distinguait Tahir Ibn Achour de beaucoup de gens de son milieu. C'est pourquoi, les attaques réitérées dont il fut victime successivement lors du Néo-Destour en 1950-51, allant jusqu'à le traiter, injustement, de pro-colonialiste, suivi par celle de la crise du jeûne du ramadan en 1960, ne parvinrent jamais à ruiner la déférence dont il était l'objet. À travers ces attaques, ses détracteurs pensaient brosser de lui l'image d'un cheikh corrompu, à la solde de l'occupant et sans égard aucun pour les questions religieuses. Un homme qui soigne son image et sa communication, mais qui en réalité œuvrait, dans les coulisses, à ruiner les efforts des bons tunisiens, des nationalistes pieux et désintéressés. Mais c'était peine perdue. Ses détracteurs pouvaient vérifier la solidité de son image autant de fois qu'ils le souhaitaient. À l'occasion des fêtes de l'Aïd, les tunisiens venus de partout lui présenter leurs vœux, étaient tellement nombreux, que la queue occupait toutes les rues entre la gare du TGM et sa résidence à al-Marsa. Mieux encore. Au plus fort de la crise entre le Néo-Destour et le mouvement zaytounien en 1951, c'est par trains entiers que les étudiants de la Grande mosquée vinrent

l'accueillir à l'aéroport d'al-Aouina, suite à son retour de voyage en Turquie et en Europe⁽¹⁾.

Au quotidien, le cheikh Ibn Achour évoluait, certes, dans le cadre raffiné des résidences typiques de l'élite sociale d'époque beylicale. Néanmoins, cela se bornait à une existence sans ostentation, versée principalement vers la vocation éminemment érudite du cheikh. Son sens de l'organisation et son souci de la rigueur étaient investis au profit de ses hautes charges religieuses et académiques, en même temps qu'à ses obligations familiales et sociales. Des engagements menés avec dévouement et constance y compris pendant les heures les plus sombres marquées par la mort de son épouse en 1956 ainsi que de ses deux fils : Zine al-Abidine en 1966 et al-Fadel en 1970.

Érudit d'exception animé par un ardent esprit critique, Ibn Achour entendait ressusciter la figure emblématique du sachant de haute facture. Ainsi, même au cœur des périodes marquées par une interruption d'activité, (de 1933 à 1945, puis de 1950 à 1956, et enfin lors de sa retraite) cet esprit brillant distingué par sa puissance de production intellectuelle, n'a jamais cessé de produire. Des périodes qu'il s'appliqua à convertir en une formidable opportunité de rédaction et de publication de plusieurs ouvrages dont certains comptent parmi des références majeures de la pensée arabe et islamique.

(1) Belkacem Al Ghali, Cheikh Mohammad Tahir Ben Achour : sa vie, son œuvre, p.65 et suivantes.

Digne héritier des grands Oulémas musulmans, Ibn Achour cultivait, avec une passion mâtinée de bien des intérêts affirmés pour les arts, le goût raffiné des belles-lettres. Une passion débordante qui couvrait jusqu'aux expressions occidentales, françaises en tête. Dans cette veine, son œuvre, comptant parmi les plus fécondes de l'époque contemporaine, a considérablement enrichi l'apport des sciences religieuses, littéraires et linguistiques du monde musulman. Étudiée, présentement, dans nombre d'universités en Orient comme en Occident, elle contribue au rayonnement de la Tunisie à travers le monde. Reconnu par ses pairs comme un Tunisien d'exception, Mohammad Tahir Ibn Achour compte fièrement au nombre restreint des plus grands penseurs du monde musulman moderne et contemporain.

Dans la tradition écrite arabe, il est une littérature consacrée au recensement des « pionniers » ; des personnes ayant l'occasion de briller, en premier, à travers certaines fonctions ou actions. Au regard de cette tradition, Ibn Achour fait incontestablement partie de cette élite, comptant même au nombre des plus singuliers. Ainsi, il est le premier Maghrébin et le premier Africain à avoir rédigé une exégèse intégrale du Coran. Le premier à avoir porté le titre honorifique de Cheikh al-Islam, en même temps que celui fort emblématique de Cheikh al-Islam al-Maliki, le tout conjointement à celui de Cheikh de la Zaytouna. Le premier à avoir relancé la recherche dans les fondements de la jurisprudence, depuis les travaux

d'al-Îz Ibn Abd al-Salam (m. 1261) et Abû Is-hâq al-Châtibi (m. 1388). Le premier à avoir mis en place des réformes modernes, en terme de pédagogie et de matières d'enseignement, au sein de la Zaytouna. Le premier à avoir ouvert des annexes de la Zaytouna au niveau national. Le premier et l'unique personnalité religieuse tunisienne à avoir été invitée à l'inauguration de la Grande Mosquée de Paris.

Un rayonnement qui lui ouvrit les portes des prestigieuses académies du monde arabe en tant que correspondant : l'Académie de langue arabe du Caire en 1951, l'Académie arabe de Damas en 1955. Un privilège qui lui valut, de façon légitime, plusieurs distinctions honorifiques au nombre desquelles on peut citer :

- Le Grand prix national de littérature (en 1966) ;
- Le prix du grand officier de l'Ordre du Nichan Iftikhar ;
- Le prix du grand officier de l'Ordre tunisien du Mérite ⁽¹⁾.

Homme de cœur et de talent, de conviction et d'engagement, Tahir Ibn Achour a légué à la postérité une œuvre considérable dans diverses disciplines liées aux sciences islamiques. Un travail magistral à la hauteur d'un homme d'exception marqué par le souci constant de faire la part belle à la raison et de favoriser une approche hostile à la sclérose et au despotisme intellectuel. Une ligne de

(1) Belkacem Al Ghali, Cheikh Mohammad Tahir Ben Achour : sa vie, son œuvre, p. 64 et suivantes.

conduite qui met en évidence les ressorts pour lesquels, à cette époque encore pas révolue, le monde musulman, grand homme malade, se bornait à marginaliser ses penseurs et à déconsidérer ses grands hommes. Des raisons qui dénoncent, implicitement, les logiques pour lesquelles, et ce malgré une vie chargée de triomphe, Ibn Achour ne fut jamais reconnu à sa juste valeur.

Mais qu'à cela ne tienne. Le soir de sa mort le 12 août 1973, alors âgé de 94 ans, le Grand Cheikh de la Zaytouna, aujourd'hui enterré à Tunis, dans le cimetière d'Al-Zallâj, demanda simplement à ce que sa riche bibliothèque demeure ouverte aux chercheurs du monde entier. Son petit-fils, Mohammad al-Aziz Ibn Achour, en est actuellement le conservateur.

« Il n'est plus grand plaisir à mes yeux que celui de partager un moment avec mes collègues et amis, à discuter avec eux les subtilités de la langue et les aspects complexes de certains éléments scientifiques. Et s'il est une chose que j'apprécie pardessus tout, c'est de passer du temps à consulter un ouvrage ou à noircir des pages blanches, délaissant, l'ombre de ces instants, les différentes responsabilités qui sont les miennes et oubliant, en ces brefs moments, les tracas de la vie incessants. Des moments qui me permettent de replonger, autant que faire se peut, dans les réflexions de nos illustres penseurs et d'aiguiser mes armes à la confrontation des leurs ».

Ibn Achour par lui-même

Analyse de quelques œuvres majeures du Cheikh Tahir Ibn Achour

1. L'AUBE N'EST-ELLE PAS IMMINENTE ?

أليس الصبح بقريب؟

L'Aube n'est-elle pas imminente ? est le tout premier livre commis par Ibn Achour, entamé en l'été de l'année 1902 et achevé de rédaction, quelques années plus tard, en 1906. Or pour des raisons plurielles, cet ouvrage, qui compte au nombre des plus connus de l'auteur, ne fut publié qu'en 1969, c.-à-d. quelques 63 ans plus tard.

Penseur marqué, sa vie durant, par les questions de la réforme à tous les niveaux : social, politique, intellectuel et éducatif, il s'insurgea inlassablement contre le mimétisme aveugle et l'aliénation intellectuelle des cercles du savoir musulmans. Et c'est tout naturellement qu'il dénonça, dans cet essai devenu depuis une référence incontournable : *L'Aube n'est-elle pas imminente ?*, les effets de l'ankylose de l'enseignement sur les esprits. Aux yeux d'Ibn Achour, la société ne peut s'offrir le luxe d'avancer dans le bon sens qu'en éduquant ses enfants, en les rendant non pas seulement capables de formuler une opinion, mais plutôt de développer leur propre jugement sur la base de leurs propres arguments.

En introduction, Ibn Achour entama son écrit par un balayage historique touchant la genèse de l'enseignement chez les Arabes et ses étapes en terme de développement, avant l'avènement de l'islam, suivi d'un bref descriptif concernant la période antéislamique. L'occasion pour Ibn Achour d'attirer l'attention sur l'importance capitale accordée par l'islam au savoir et à la science et le caractère presque obligatoire qui accompagna ses recommandations. Par la suite, il s'attela à décrire le contexte qui a permis l'apparition et l'évolution des médersas (*écoles*) au sein des différentes capitales et villes de l'empire musulman, en indiquant que la chose remontait, chronologiquement parlant, au temps du califat Abbasside. Une période qui comptait, en marge de ces nouveaux foyers officiels de transmission du savoir, d'autres espaces chargés d'accomplir cette noble mission : les mosquées et les écoles dites coraniques. Suite à quoi, il s'attarda plus longuement sur les méthodes éducatives investies au sein de chacune d'elles, leurs programmes d'enseignement, ainsi que les ouvrages étudiés en leurs seins. Et pour conclure, il s'attacha à donner un bref aperçu des différentes étapes qui ont accompagné l'essor de l'enseignement au cœur de nombreuses régions du monde musulman : l'Égypte, l'Andalousie, le Grand Khorasan (Asie centrale actuelle), l'Afrique du Nord, etc. L'occasion de faire la lumière sur les méthodes d'apprentissage qui y étaient observées, les canaux qui ont contribué à rendre féconde la vie de leurs pensées, les

sciences qui y étaient développées et les acteurs qui y avaient participé plus ou moins grandement.

Une fois le décor planté, Ibn Achour s'attela à diagnostiquer les causes, directes et indirectes qui ont handicapé le développement du savoir, favorisant ainsi, le retard important dans les domaines des sciences au sein du monde musulman. Aussi, aux yeux d'Ibn Achour, les causes indirectes de cet handicap seraient au nombre de deux :

1. La source de la première se situe au niveau de plusieurs raisons d'ordre général : politique, économique et géopolitique qui ont condamné le monde musulman à demeurer fermé sur lui-même, sans possibilité d'évolution ;
2. La seconde est de nature idéologique qui ne peut s'émanciper qu'à la faveur d'un changement important au niveau des idées et des pensées. Un changement qui ne peut s'opérer sans le concours d'une réforme globale au niveau des méthodes d'enseignements, des matières scientifiques et de la construction morale et intellectuelle du corps enseignant ;

En marge de ces premiers éléments, Ibn Achour énumère quinze autres cas de nature psychologique, sociale et culturelle qui, selon lui, ont collaboré à paralyser et à faire stagner les avancées des sciences

islamiques. Mais de toutes, ce sont les séditions survenues vers la fin de l'ère abbasside qui ont mis fin aux développements du savoir dans le monde musulman, provoquant, par la même occasion, l'effondrement du Califat Abbasside. Quant aux causes directes qui ont dévitalisé l'éducation islamique, Ibn Achour les résume en ces trois facteurs, estimant que les manifestations les plus évidentes de cette dégradation se concentrent en elles :

1. La faiblesse morale et la mauvaise construction intellectuelle du corps enseignant ;
2. L'inadaptabilité des programmes éducatifs, les supports d'enseignements en tête ;
3. La corruption générale qui gangrène le service public.

Selon Ibn Achour, ces différentes et nombreuses raisons qui ruinent les efforts du développement intellectuel et scientifique du monde musulman, continuent à être alimentées de son temps encore, par la voie de plusieurs sources :

- L'aspect caduque du système d'enseignement vu qu'il ne bénéficie d'aucun projet éducatif moderne, de même qu'il n'est doté d'aucun mécanisme de contrôle qui permet de distinguer entre ce qui est productif et ce qui ne l'est pas. Un système qui prive, en réalité, l'étudiant de toute liberté de penser et étouffe en lui tout esprit

critique. Une directive ministérielle qui date de 1876 et qui prohibe toute tentative de remise en question des programmes scientifiques validés par les oulémas.

- Le recours à des manuels scolaires impropres à l'enseignement et qui ne prennent pas en compte les niveaux intellectuels des étudiants. Un procédé qui se contente de consommer les avis des Anciens sans jamais chercher à les analyser scientifiquement, encore moins à les critiquer. Sans parler du fait qu'ils négligent les travaux pratiques et les exercices utiles au développement intellectuel des étudiants et à garder en éveil leur esprit critique. Ce qui eut pour conséquence de rouiller l'esprit de l'enseignement et celui des étudiants en même temps.
- La faible formation académique des enseignants qui ne font que ressasser ce qu'ils découvrent dans les manuels scolaires sans jamais se soucier de les prodiguer avec méthode et intelligence. Une attitude irresponsable et inféconde motivée selon eux par le fait qu'ils ont reçu la même éducation, elle-même basée sur les mêmes manuels.

Partant donc du constat que l'émergence des sciences, leur croissance et leur complémentarité sont intrinsèquement liées au besoin de toute vie sociale, culturelle, intellectuelle,

politique et économique, Ibn Achour avait parfaitement conscience que la réforme, est la base de tout développement. Et à ses yeux, l'étude de l'histoire de l'enseignement demeure un préalable qui permet de déterminer les conditions de son développement et les étapes de sa croissance, mais également les sources de ses lacunes et les causes de son recul. Une exigence indispensable avant toute tentative de réforme. Or avant de se lancer dans de telles entreprises, Ibn Achour pense qu'il est primordial à toute personne qui se lancerait dans un projet de réforme de l'éducation islamique qu'elle soit consciente des besoins réels du temps, un peu à l'image du bon médecin capable d'opérer le bon diagnostic et de prescrire le traitement le plus adéquat. Autrement, au lieu de venir à bout des maux du patient, il ne fera qu'aggraver la situation.

La critique infligée par Ibn Achour peut, à bien des égards, paraître exagérée, mais pour autant, ce dernier continue à croire que tout n'est pas définitivement perdu et qu'il demeure encore possible de sauver cet état des choses du pire. Cependant, pour y parvenir, il faudrait que l'État s'investisse massivement et durablement dans le projet de réforme, qu'il rompe avec tout esprit de négligence et qu'il encourage la modernisation de l'éducation. C'est pourquoi Ibn Achour n'hésite pas à affirmer que la tyrannie du pouvoir, l'injustice subie par la société, les troubles politiques et sociaux et le limogeage d'esprits éclairés et critiques sont les

cavaliers de l'apocalypse qui conduisent à la ruine de la science. Une approche qui reflète, en filigrane, un concept de base, fragile et indispensable, à savoir : la liberté. Une notion qui occupe une place importante dans la pensée d'Ibn Achour au point qu'il la considère comme la base du système social humain en islam, le cœur de sa mécanique et l'énergie qui alimente sa pensée. Raison pour laquelle, Ibn Achour se saisit de l'exemple du Grand Vizir Kheir-Eddine (m. 1879) qui avait mené, bien avant lui, de vastes projets de réformes dans le domaine de l'éducation, à savoir :

1. La Création du collège Sadikiya (المدرسة الصادقية) en 1875, dans lequel, en marge de l'enseignement religieux arabe islamique, il avait admis l'enseignement des langues turques, françaises et italiennes, ainsi que celui des mathématiques, de l'histoire et des arts. De même, il avait veillé à coordonner l'enseignement de l'école Sadikiya avec celui de la Grande Mosquée al-Zaytouna afin qu'il demeure possible, pour chaque étudiant, de passer du lycée à l'Université Zaytouna, sans grandes difficultés ;
2. La modernisation de l'enseignement à la Grande Mosquée Zaytouna ;
3. La création de la grande Bibliothèque al-Abdellia, au sein de la Grande Mosquée Zaytouna, à destination de ses étudiants ;

4. L'encouragement des projets d'imprimerie et le développement de la dynamique d'édition et de distribution des livres.

Après avoir énuméré ces quelques pistes, Ibn Achour propose quelques réflexions capables d'opérer une réforme digne de ce nom. Au nombre de celles-ci :

- 1- La nécessité de contrôler les différentes questions liées à l'éducation, en la rendant obligatoire, en fixant les horaires et les lieux de l'enseignement ;
- 2- La nécessité de mettre en place un plan pédagogique qui adopte des cursus scientifiques et qui prend en compte le développement continu, le tout encadré par un groupe d'enseignants soigneusement formés ;
- 3- La nécessité de prêter attention à l'éducation des étudiants sur la base d'une approche scientifique certes, mais tout en développant son goût pour les principes fondés sur la vertu et les bonnes mœurs, tels que l'ordre, l'intrépidité, la fermeté, le manque de paresse, la justice et l'envie de progresser entre autres ;
- 4- La nécessité de prendre soin de l'élève et de l'encourager à innover, tout en lui inculquant

les méthodes de la critique constructive. Le but réel de l'éducation est d'amener la réflexion à innover et à s'affranchir du mimétisme aveugle et infécond qui a gagné la pensée islamique depuis des générations maintenant ;

- 5- Accorder un maximum de crédit aux exercices pratiques et de travailler avec méthode et réflexion, car c'est là l'objectif ultime de toute démarche éducative scientifique ;
- 6- Remédier à la faiblesse des élèves en langue arabe. Pour ce faire, il faudra leur proposer des exercices hebdomadaires afin qu'ils puissent développer leurs aptitudes à l'oral ainsi qu'à l'écrit. Et dans cette veine, il faudra créer une revue scientifique dans laquelle ils auront l'occasion de contribuer à travers des articles de qualité.
- 7- Organiser les programmes d'enseignement et les appliquer selon les niveaux scolaires des étudiants, à commencer par le dépoussiérage de tous les ouvrages, ceux du premier cycle en priorité. Il est urgent de rompre avec les méthodes traditionnelles, seule issue qui permettra à l'étudiant de pas demeurer totalement dépendant des avis des Anciens ;

- 8- Pousser à ce que l'enseignant soit pourvu d'une véritable ingénierie avec l'objectif d'être profitable à l'élève et ce afin que ce dernier puisse s'intéresser aux programmes d'enseignement prodigués au lieu de se déplaire en cours. Et c'est charge à l'enseignant, vu qu'il se place en première ligne, de montrer l'exemple auprès de ses élèves.

Ibn Achour pense que l'étudiant peut se nourrir de la littérature des Anciens avec l'objectif de stimuler sa pensée et non pas pour l'asservir. Or, si ce dernier se borne à l'étude de la tradition exclusivement, il n'aura d'autres mérites que ceux d'abriter une part de leurs savoirs et de la pérenniser, la bonne comme la moins bonne. Cependant, étant fermement attaché à la tradition, Ibn Achour apporte un supplément d'information à cette réflexion. Pour lui, il n'est pas question de jeter le bébé avec l'eau du bain, mais plutôt de garder le meilleur de ce qui a été produit par les Anciens, avec le but de l'améliorer et de l'affiner, et de délaissier tout ce qui n'est pas susceptible d'offrir la moindre valeur ajoutée. Pour Ibn Achour, il n'est guère profitable, ni au savoir ni à la pensée, de chanter les louanges de ceux qui n'ont d'autres compétences hormis la glorification de leurs maîtres. De telles attitudes, des cache-misères, n'ont fait

et ne feront qu'affecter grandement le développement du savoir et précipiter le déclin de la science.

C'est pourquoi, selon la conception d'Ibn Achour, la moralité est primordiale dans la transmission du savoir et joue un rôle fondamental dans l'enseignement et son évolution. À ses yeux, si la pensée de l'enseignant ou de l'étudiant est infectée par l'immoralité et donc la malhonnêteté intellectuelle, il est alors vain d'attendre grand-chose de ce type d'acteur. Là où il s'installera, il ne sèmera que désordre et chaos et rendra infertile l'espace où il sera appelé à évoluer. Et afin de mieux illustrer ses propos, il pose l'exemple des contradicteurs de l'école Mutazilite qui n'ont jamais hésité à proférer à son compte les pires calomnies et fumisteries. Des mensonges éhontés qui continuent à occuper bien des ouvrages et à circuler dans biens des milieux savants. Être en désaccord avec quelqu'un ne donne pas le droit de discréditer sa pensée en galvaudant les pires informations à son sujet.

Et afin de mieux baliser le champ de cette réforme qu'Ibn Achour veut à la fois intellectuelle et morale, il propose de s'intéresser le plus près possible aux disciplines scientifiques suivantes. À ses yeux, elles forment la base indispensable qui seule permet de construire, petit à petit, intellectuellement et psychologiquement, l'étudiant de demain.

Le commentaire coranique (l'exégèse) :

Considérant la science de l'interprétation comme la source de toutes les sciences religieuses, Ibn Achour pense que le retard cumulé dans cette discipline a fortement provoqué, par ricochet, le grand retard constaté dans les autres sciences islamiques, en particulier le *fiqh* (la jurisprudence), la grammaire et les belles lettres. Une stagnation dont la cause première est le fait que la majorité des commentateurs se bornent à rapporter les avis des anciens sans jamais chercher à les analyser à la lumière d'une véritable critique, encore moins à les invalider si elles s'avéraient infondées. Pour eux, il vaut mieux rapporter, à la lettre près, les dires des Anciens quitte à ce qu'ils soient abusifs que de donner son avis aussi conforme soit-il. Un fourvoiement qui perpétue l'idée galvaudée à savoir : trahir la pensée des Anciens est considérée comme une violation de la pensée d'Allah. Une attitude qui a perduré, transmise de génération en génération, véhiculée par la quantité astronomique d'ouvrages publiés en cette matière. Ce qui poussa donc Ibn Achour, légitimement, à blâmer ces nombreux auteurs, vu que dans le fond, ils se font les acteurs et les complices d'une large opération qui continue à induire les honnêtes gens en erreur.

La théologie

Si les questions existentielles, généralement complexes, comptent au nombre des expériences réflexives auxquelles une personne peut être confrontée, à un moment ou un autre, la théologie demeure un des moyens scientifiques le plus efficace pour y faire face. Son objectif est d'appréhender, sur la base d'une approche rationnelle conforme, la charpente doctrinale intangible de la foi. Ainsi, en insistant sur son importance, Ibn Achour en profite pour identifier les causes les plus conséquentes qui l'ont condamnée à la stagnation, lorsque ce n'est pas à l'obsolescence. En tête de celle-ci, le grand nombre de désaccords terminologiques, qui a conduit à l'absence de toute réglementation au sein de cette discipline hautement sensible. Une réalité qui a soulevé et continue à le faire, un nombre incalculable de malentendus, perpétrés par toute une armée de spécialistes retranchés, implacablement, derrière les avis de leurs écoles respectives.

La Logique (al-Mantiq)

La logique est une science qui offre à l'esprit averti la meilleure grille de lecture possible. En s'appuyant sur ces outils d'analyses logiques, il est alors assuré de commettre le moins d'erreurs possibles. Dans cette veine, Ibn Achour insiste sur son apport capital en indiquant qu'il n'est guère possible d'appréhender les subtilités de

la religion islamique sans son concours précieux. Et d'ajouter que les plus grands penseurs de l'histoire de l'islam étaient, sans exception, versés dans cette haute discipline. Sans son apport et donc sa maîtrise, l'esprit se prive d'outils capables de l'aider à réfléchir par lui-même et de s'affranchir du joug idéologique d'autrui.

La Jurisprudence et ses Fondements :

En se basant sur les travaux des Anciens dans cette haute discipline, Ibn Achour constata que ceux-ci peuvent être scindés en deux grandes sections :

- La première concentre les problématiques liées à la jurisprudence sur la base d'une approche généraliste, suivies des solutions qui leurs sont apportées (les fatwas).
- La seconde abrite les questions d'ordre partiel débattues au sein d'une même école juridique.

Ainsi, en dehors de ces deux méthodes, aucune autre piste n'a été explorée, provoquant le retard que connaît la jurisprudence islamique actuellement. En se bornant donc à cette procédure exclusiviste, la majorité des juristes ont collaboré à figer cette discipline extrêmement indispensable à la bonne marche de la société musulmane. Et puisque la jurisprudence est intrinsèquement liée à ses fondements, et vice versa, ce processus fait que le retard subi par

l'une, impacte, de facto, l'autre. Ainsi, au lieu de faire progresser ces deux disciplines, la majorité des juristes n'ont fait que consacrer beaucoup d'attention à la jurisprudence rituelle, au détriment d'autres facettes de cette discipline extrêmement névralgique.

Pour conclure, s'il est une expression qui résume la pensée de l'ensemble de cet ouvrage extrêmement précieux d'Ibn Achour, c'est ce témoignage personnel qu'il s'attacha à consigner, sans langue de bois, décrivant à lui seul l'état de détérioration intellectuelle dans laquelle la pensée islamique continue à s'enliser :

« Les temps ont changé, les connaissances ont évolué et les nations ont prospéré, mais nous demeurons prisonniers de notre savoir et de nos livres. A chaque évolution accomplie par les autres, à chaque progrès enregistré, nous ne faisons que nous crispier encore plus sur notre passé, que nous retrancher davantage derrière nos portes closes. À telle enseigne que par la nature de ses connaissances, de son savoir et de sa façon de raisonner, le musulman du XX^e siècle ressemble à s'y méprendre au musulman du X^e siècle ! Cela à cause d'une interruption de la production scientifique figée au stade où l'avait laissée les grands auteurs de jadis. »

2. L'AFFRANCHISSEMENT ET L'ILLUMINATION

التحرير والتنوير

Dans l'histoire de la littérature exégétique, le nombre des auteurs qui se sont attelés à cette tâche singulière dépasse largement les deux mille. Un projet d'écriture qui exige, en dehors de la maîtrise d'un savoir encyclopédique pluridisciplinaire, d'être pourvu d'une volonté capable de venir à bout d'une tâche qui consomme aisément plusieurs années de la vie d'un homme. Ce qui pousse, non sans raison, à poser une question : quelle est la nature des motivations, au regard de ces premiers éléments, qui aurait poussé Ibn Achour à investir un champ pour le moins extrêmement labouré ?

La réponse à cette question, Ibn Achour a pris le soin de la déclarer, sans ombrage, en introduction de son exégèse lorsqu'il déclara qu'il n'est guère obligé de recourir, aveuglément et indéfiniment, aux travaux des anciens. Des travaux marqués par nombre d'imperfections et qui exigent, lors de leur étude, d'avoir l'esprit critique en mode veille permanente. Insatisfait donc de cette production plus quantitative que qualitative, Ibn Achour chercha à léguer un ouvrage de qualité, fiable et vérifiable, aux générations futures sans aucune crainte pour elles de cette littérature qui déborde de tout et finalement de rien. Un projet pour lequel, et ce avec la volonté manifeste d'y confier ses avis juridiques les plus aboutis et ses projets réformateurs les plus accomplis, Ibn Achour n'a pas hésité à investir presque quatre décennies de sa vie.

De son nom complet « Affranchir le bon sens et illuminer l'esprit nouveau à travers le commentaire du Livre Glorieux » (تحرير المعنى السديد وتنوير العقل الجديد من تفسير الكتاب المجيد), cet ouvrage compte, incontestablement, au nombre des trois écrits les plus connus d'Ibn Achour, après « *Les Fondements de la législation islamique* » et « *L'Aube n'est-elle pas imminente ?* ». Comptant également au nombre des exégèses les plus réputées de l'époque contemporaine, il s'agit, à la base, d'une compilation de l'ensemble des cours en coranologie qu'Ibn Achour prodigua, le long de quatre décennies au sein de l'Université Zaytouna. Une longue période de compilation successive qui débuta en 1922, avant de prendre fin, au sein de la bibliothèque de sa résidence personnelle, dans sa ville natale al-Marsa, au soir du vendredi 12 ragab 1380 / 30 décembre 1960. Une méthodologie qui épouse parfaitement la pensée réformatrice prônée par le grand Imâm Mohammad Abdou, ce dernier qui estimait que le meilleur commentateur des versets coraniques est incontestablement le temps. En donnant du temps au temps, de nouvelles significations surgissent, illuminant davantage les angles morts du Texte et levant le voile sur les creux presque insondables du Coran.

Éditée en 15 volumes, le tout premier vit le jour en 1956 à Tunis, suivi du volume 2 et 3, édités tous deux au Caire, le premier en 1965 et le second en 1966. Le reste des volumes, de 4 à 15, le fut successivement à partir de 1968, à Tunis. Et il faudra attendre l'année 1984, plus

d'une décennie après la mort de l'auteur, pour que cette œuvre monumentale soit éditée intégralement en 30 volumes, à Tunis. Et c'est à partir de cette date, que la célèbre exégèse d'Ibn Achour arbore le titre de « *L'Affranchissement et l'illumination* ».

En guise d'introduction, Ibn Achour choisit de développer cette dernière sur la base d'une dizaine de thématiques qu'il s'employa à mettre à profit dans son exégèse :

- De la distinction entre exégèse et interprétation
- Les bases du commentaire exégétique
- Du bien-fondé de l'exégèse basée sur la rationalité et non la tradition uniquement
- Les objectifs de l'exégète
- Les circonstances de la révélation
- Les variantes coraniques
- Les récits dans le Coran
- Les noms du Coran et ses versets
- Les sens qui peuvent être attribués aux phrases du Coran
- Questions concernant le dogme de l'inimitabilité du Coran

À la faveur de cette vaste entrée en matière, la méthodologie empruntée par Ibn Achour se borne à le placer en tant que fervent critique, de façon constructive

certes, face aux différentes écoles exégétiques, certains de leurs grands commentateurs antérieurs en tête. Aux dires d'Ibn Achour : *« se contenter d'ânonner des propos déjà tenus antérieurement au niveau de l'exégèse constitue un obstacle devant le flot intarissable du Noble Coran »*. Il veilla donc à extraire la meilleure substance des exégèses passées en y insufflant la quintessence de sa pensée, le tout drapé d'un regard nouveau sur le Coran.

Intransigeant, Ibn Achour croyait, dur comme fer, qu'au nombre des raisons qui ont collaboré à handicaper l'essor de la science exégétique, le fait que la majorité des exégètes se contentaient à rapporter, parfois telles quelles, les narrations traditionnelles. Pire encore, lorsque certains commentateurs se refusent le droit d'exposer une idée serait-elle la plus pertinente ou la plus bénéfique, préférant reprendre les indications des autres et tant pis si elles s'avèrent peu fiables, controuvées, voir dans certains cas apocryphes. Aux yeux d'Ibn Achour, les commentateurs se satisfaisaient à recueillir les propos des prédécesseurs, au point d'en devenir extrêmement dépendants et d'éviter, à chaque occasion possible, de proposer une interprétation personnelle. À ce sujet il fait remarquer : *« Ils ont cru, en effet, que ce qui diverge des récits traditionnels antérieurs sort nécessairement de la signification voulue par Dieu... Les livres d'exégèse devinrent ainsi entièrement dépendants des interprétations des anciens. L'exégète ne se voyait d'autre travail que de*

collecter ces interprétations. Par ce regard, la discipline de l'exégèse coranique était devenue « une consignation de propos par laquelle on entravait la compréhension du Coran et on confinait sa signification ».

De prime abord, ces propos tranchants peuvent sembler exagérés, voir même injustifiés ; or il n'en est rien. Avant de se permettre un jugement aussi fracassant, Ibn Achour a pris la peine et le temps d'étudier et d'analyser les travaux des plus grands exégètes de l'histoire coranique. Au nombre de ceux-ci, on peut citer les noms de :

1. Mohammad Ibn Jarir al-Tabari (m. 923)
2. Abou Youssef Al-Qazwini (m. 1095)
3. Al-Zamakhchari (m. 1144)
4. Ibn Attia al-Andalusi (m. 1146)
5. Abou al-Fakhr Al-Râzi (m. 1216)
6. Al-Qortobi (m. 1273)
7. Al-Baydaoui (m. 1286)
8. Al-Taftazani. (m. 1290)
9. Al-Asphahani (m. 1349)
10. Mohammad Ibn Ârafa (m. 1401)
11. Ebussuud (Abou al-Sou'oud) Efendi (m. 1574)
12. Al-Khifagi (m.1653)
13. Al-Allousi Mahmoud Ibn Abd Allah al-Husayni (m. 1854)
14. L'Imâm Mohammad Abduh (1905)

Le choix de ces auteurs qui compose la base du travail exégétique d'Ibn Achour en dit long sur l'orientation idéologique de l'auteur. Car il n'est pas un hasard que sur les 2000 exégètes connus, notre auteur se borna à consulter les travaux de cette liste fortement restreinte.

Concernant le tout premier, à savoir al-Tabari (m. 923), cet auteur est indispensable à tout commentateur pour la simple raison qu'il est considéré par l'ensemble de la profession comme étant le plus ancien connu. Effectivement, son œuvre monumentale est la seule qui nous soit parvenue dans son intégralité, permettant ainsi de se faire une idée sur la méthodologie empruntée par la communauté scientifique de l'époque. Quant aux autres commentateurs, pour ne pas s'attarder dessus individuellement, il est possible de les classer en cinq grandes catégories :

- Les traditionalistes : Mohammad Ibn Jarir al-Tabari (m. 923)
- Les rationalistes : Abou al-Fakhr Al-Râzi (m. 1216)
- Les juristes : Ibn Attia al-Andalusi (m. 1146) ; Al-Qortobi (m. 1273)
- Les linguistes : Al-Zamarchari (m. 1144)
- Les modernistes : L'Imâm Mohammad Abduh (1905)

Un schéma à cinq branches qui permet de dégager le chemin directeur suivi par Ibn Achour afin de forger, petit à petit, son imposable exégèse.

Grand expert en langue arabe et linguiste de haut vol, c'est naturellement qu'Ibn Achour s'attela à faire de son œuvre « L'Affranchissement et l'illumination » une exégèse linguistique de premier plan. Une œuvre à travers laquelle il exprima, parfois avec le souci du menu détail linguistique et rhétorique, la grande subtilité des versets coraniques, vocable après vocable. Soutenu par ses goûts littéraires raffinés, additionnés à son anticonformisme esthétique et à sa passion grande pour la poésie arabe primitive, Ibn Achour put, certainement là où beaucoup d'autre ont échoué, accéder aux subtilités et nuances complexes du texte coranique. Une façon de faire qui renoue, en réalité, avec la grande tradition savante classique qui place le raffinement de la langue arabe et l'esprit de ses belles-lettres en tête de toute considération.

Ce souci du détail et de la perfection, on le touche presque du doigt lorsqu'Ibn Achour déploie tout son arsenal linguistique afin d'extraire les sens, un à un, que peuvent abriter les vocables coraniques, et ce qu'ils soient pluriels, cachés, subtils ou complexes. Face à chaque terme, Ibn Achour n'hésite pas à faire étalage de sa maîtrise de la langue arabe en faisant appel, à chaque occasion, à l'étymologie, à la poésie, aux hadiths, aux adages arabes, aux grands lexicologues, etc., sans jamais

négliger, pour autant, de faire appel à son esprit critique. C'est ainsi qu'on le découvre par exemple, et ce malgré le respect grand qu'il manifeste au maître linguiste de renom al-Zamakhchari (m. 1144), parfois extrêmement critique vis-à-vis de ce dernier, n'hésitant jamais à le reprendre là où il le juge nécessaire.

Grand passionné de langue arabe, Ibn Achour ne rate aucune occasion pour en faire la démonstration. C'est ainsi qu'au fil des pages de son œuvre, on le découvre disposé à justifier ses avis en recourant, à la manière des grands auteurs arabes anciens, aux plus grands poètes connus. Ainsi, et ce rien que dans le premier volume de son exégèse, on ne recense pas moins de 130 vers signés de la main des plus grands noms : Tarafa Ibn al-Abd (m. 569) ; al-Nabigha al-Zubyani (m. 604) ; Labid ibn Rabi'a (m. 661) ; al-Mutanabi (m. 965) ; Abu al-Alâ al-Maâri (m. 1075). Et en marge de ces signatures prestigieuses, il ne manqua pas, du fait de ses origines maghrébines, de citer les plus grands poètes de la région : Ibn Charaf al-Qayrawani (m. 1067) ; Lissane Eddine Ibn al-Khatib al-Andalousi (m. 1374) et Ali al-Gharrab al-Sfaxi (m. 1776).

D'après Ibn Achour, le caractère perfectible de la croyance chez l'individu demeure un préalable indispensable à toute réforme de la communauté. Cette importance accordée à l'analyse dans l'œuvre d'Ibn Achour, contribue à distinguer sa façon bien à lui d'interpréter le Texte de celle des autres exégètes contemporains. Le très

controversé verset 34 de la sourate IV « Les Femmes », dans lequel il est indiqué que les époux ont le droit, face à l'indocilité de leurs épouses, de les tenir isolées d'abord, avant de les « corriger » par la suite, offre un exemple remarquable. Là où certains commentateurs contemporains appellent « au bon sens » pour justifier le châtement corporel, Ibn Achour fait preuve, non sans courage, d'une approche innovante. Rappelant la part du contexte historique dans la révélation du verset, il expose son avis personnel en manifestant une grande réserve à l'égard de ce procédé (interprétation) qui lui semble injustifié. À ce propos, il dit : *« ce châtement a pu, en des temps reculés, ne pas faire figure de comportement dégradant, mais ce n'est plus le cas de nos jours. Aussi l'autorité publique est-elle habilitée à interdire cet usage et à punir les maris contrevenants ».*

Il s'agit là d'un exemple de l'ijtihad (effort réflexif interprétatif) hautement significatif, un effort d'interprétation extrêmement rare, preuve de l'évolution possible des mentalités et des sociétés au sein desquelles elles évoluent.

Homme de réforme, Ibn Achour a de tout temps rejeté l'idée supposée mais galvaudée de la « fermeture » définitive de la tristement célèbre porte de l'ijtihad, depuis la fin du V^e siècle et condamnée à jamais à le demeurer conformément aux avis des mêmes petits prophètes. Il opinait que l'enfermement de la pensée islamique dans une vision cristallisée et imitatrice était de

nature à cultiver la paresse et à entraver le recours à la raison pour proposer des solutions capables de répondre aux contraintes incessamment naissantes qui agitent le quotidien des gens. Dans cette perspective, il exprima le besoin d'enrichir, en permanence, la jurisprudence islamique tout en donnant une place prépondérante à l'esprit et aux visées de la Législation. Cette façon de voir, Ibn Achour la matérialisa avec succès à travers la rédaction de son exégèse. À ses yeux, la production d'une telle somme de commentaires n'avait pas pour ambition seule la satisfaction de son insatiable appétit scientifique, mais également de démontrer que l'ijtihad est nécessaire en tout temps et qu'il est loin d'avoir rendu l'âme.

Parfaitement à l'aise avec son temps, Ibn Achour s'attacha à évoquer quelques phénomènes scientifiques indiqués ici et là à travers le texte coranique. Or loin de plonger la tête la première dans le gouffre de la concordance, Ibn Achour avait parfaitement conscience qu'il s'agit là d'un sujet à traiter avec prudence et circonspection. Une maladresse de jugement qui a poussé, de par le passé, mais regrettablement encore de nos jours, nombre de commentateurs à faire dire aux versets, au-delà du raisonnable, ce qu'ils ne cherchent pas à dire. Ce fut donc l'occasion pour Ibn Achour de revenir sur un certain nombre de découvertes scientifiques contemporaines qui permettent de mieux éclairer certains sens cachés de certains versets coraniques. L'occasion également, de façon implicite, de faire admettre qu'un

commentateur averti se doit d'accompagner le développement scientifique de son temps, quitte à le chercher auprès de l'Autre. Fidèle à ses principes méthodologiques, Ibn Achour, on ne le dira jamais assez, tente toujours à se placer au milieu le plus juste possible, loin de tout extrême. Car en même temps qu'il s'attache à raisonner ceux qui abusent en voyant des preuves scientifiques dans tous les versets coraniques, il agit de la même impartialité avec ceux qui refusent d'y voir le moindre indice. C'est ainsi qu'il interpella, avec force et arguments, le célèbre juriste et théologien Andalou Abou Ishâq al-Chatibi (m. 1388), connu pour ses avis tranchés en réponse à cette délicate et controversée question. Une attitude, dans le fond, non réfractaire à l'esprit islamique qui invite à aller chercher la connaissance là où elle se trouve, serait-ce en Chine, et par ricochet, auprès de l'Autre. Une attitude qui en dit long, également, sur l'influence manifeste du grand réformateur Égyptien Med Abdou sur le Cheykh Tunisien. Une influence qui a fini par trouver, dans le commentaire coranique, tout l'espace nécessaire à son expression.

Ne l'oublions pas. Ibn Achour a produit son œuvre le long de plusieurs décennies marquées par des combats incessants et inconditionnels pour la réforme, et ce à tous les niveaux tant individuels que collectifs. C'est pourquoi, cet aspect de la personnalité d'Ibn Achour, à savoir l'homme réformateur, a fini par imprégner l'ensemble de son exégèse. Une réforme, théorique d'abord, qu'il

s'employa à rendre vivante et praticable sur le terrain, autant que faire se peut. Une réforme qui passe par l'éducation individuelle mais globale de l'individu, tant au niveau mental que comportemental, avant de gagner, petit à petit, l'ensemble de la société. Une fois cette étape passée, la société ne peut alors évoluer que dans le sens positif, impactant à son tour, son environnement entier et réduisant, lentement mais inexorablement, les champs de l'impossible. Ses trois dimensions : la personne, la société et la civilisation, passent donc, au regard Ibn Achour, par prendre conscience que l'un ne peut survivre, encore moins s'épanouir, sans le concours de l'autre, de tous les autres. Et afin d'y parvenir, il n'est d'autre choix que d'investir massivement dans l'éducation morale et intellectuelle des personnes, tant il s'agit là de la base de tout. Un principe qui renvoie, implicitement, aux cinq finalités indiquées par la Charia : la préservation de la la vie humaine, la progéniture, la raison, le culte et les biens (النفس والنسل والعقل والدين والمال).

Ainsi, l'interaction positive de Tahir Ibn Achour avec le texte coranique eut une influence considérable sur la maturation de sa réflexion et sa pensée. Ses horizons s'élargirent ce qui lui permit d'appréhender les desseins du Coran et à saisir les nuances de ses finalités. Ce fut la base sur laquelle il se fonda pour comprendre les objectifs de la législation islamique, une thématique à laquelle il consacra le plus important de ses ouvrages

après sa célèbre exégèse : *Les Finalités de la législation islamique*. Un ouvrage considéré comme l'un des meilleurs écrits dans ce domaine, de par la clarté de sa pensée, la précision de son exposé, sa méthodologie saine et son analyse exhaustive.

3. LES FINALITÉS DE LA LÉGISLATION ISLAMIQUE مقاصد الشريعة الاسلامية

Les Finalités de la législation islamique est un ouvrage qui compte au nombre des travaux les plus significatifs d'Ibn Achour, si ce n'est le plus significatif. Sans fausse modestie ni esprit d'exagération, cette œuvre constitue une des meilleures publications dans ce domaine à la fois subtil et complexe, et ce de par la clarté de sa pensée, l'efficacité de sa méthodologie, l'exhaustivité de son analyse et la précision de son propos. À la faveur de cet écrit remarquable, Ibn Achour redonna vie à une haute discipline généralement inaccessible, tant elle exige une maîtrise parfaite de plusieurs branches scientifiques : la langue, la jurisprudence, la Logique, la coranologie, le hadith, en plus d'une bonne dose d'intelligence et d'ingénierie.

Esprit à la fois critique et rebelle, Ibn Achour a depuis toujours rejeté l'idée infondée de la fermeture de la porte de l'ijtihad, et qu'il serait donc vain de tenter de la rouvrir. À ses yeux, la résignation des musulmans à ce fatalisme abusif, les condamnent inexorablement à la

faillite intellectuelle et ne fait qu'entraver leur recours à la raison, seul moyen de venir à bout des problématiques qu'ils ont à rencontrer au quotidien. Pour Ibn Achour, l'enfermement des musulmans dans cette vision passéiste et adepte du mimétisme, était le pire moyen de cultiver la paresse et constitue le chemin le plus court pour étouffer tout esprit fécond. C'est pourquoi il voit en la jurisprudence l'outil le plus adapté pour faire vivre l'esprit de l'ijtihad, ce dernier permettant de mieux comprendre les messages du texte coranique. Or, la négligence, additionnée au désordre qui règne au sein de cette noble science, constituent une des causes qui ont fait que cet effort de réflexion a été délaissé par des générations de savants. Un désordre provoqué, d'une part, par l'introduction de nombreux éléments inutiles au chercheur *le moujtahid*, de l'autre, de par le fait que les règles des Fondements de la jurisprudence ont été développées avant celles de la jurisprudence.

Partant de ce constat, Ibn Achour attire donc l'attention sur le fait que le chercheur dans le système sociétal humain, ses dynamiques et ses phénomènes, a en réalité grand besoin de règles plus larges que celles développées au sein des fondements de la jurisprudence. Pour lui, les problématiques liées à la vie humaine en général et les informations qu'elle fournit sur l'existence sociale de l'Homme, avec ses diverses dimensions et ses multiples phénomènes, ne se limitent pas aux seuls versets coraniques et recommandations du Prophète. La chose est bien plus

complexe, exigeant de faire appel à la raison autant que faire se peut ; seul moyen d'éclairer les angles morts de cette haute discipline. Cependant, malgré toutes les précautions qu'Ibn Achour préconise, ce dernier ne demeure pas pour autant accessible au premier venu. Sa lecture et donc sa compréhension exige une maîtrise parfaite de la langue arabe (tentez une traduction avec les logiciels de traduction pour s'en convaincre), doublée d'une solide connaissance de la jurisprudence et de ses Fondements.

D'après Ibn Achour, pousser la réflexion dans le domaine des Fondements de la jurisprudence n'est en aucun cas un penchant pour le luxe mental, mais plutôt la tentative de trouver des réponses pratiques et légitimes aux préoccupations des musulmans dans leur vie sociale et culturelle. Et c'est par ce que cette haute discipline a été négligée, depuis des lustres par les spécialistes, que Ibn Achour avait parfaitement conscience que son projet ne serait pas simple, surtout que les règles posées par les plus grands fondamentalistes n'étaient pas encore parfaitement au point, handicapées par des détails le plus souvent impertinents. Ce qui eut pour conséquence de rendre cette branche du savoir inaccessible au plus grand nombre et davantage malaisée de lui adjoindre des éléments nouveaux susceptibles de rendre la chose moins hermétique. Un constat qui poussait Ibn Achour à affirmer qu'il faut mettre sur pied une méthodologie de travail qui permet de venir à bout de ces lacunes avec l'objectif de rendre cette science plus stable et donc plus

rentable. Et malgré le fait de reconnaître les efforts consentis dans ce domaine par les imams le Syrien ‘Izz al-Din Ibn ‘Abd al-Salam (m.1262) et l’Égyptien Chihab al-Din al-Qarafī (m.1285), Ibn Achour considère l’imam Andalou Abou Ishaq al-Chatibi (m. 1388) comme le seul grand maître de la discipline, étant donné qu’il lui a permis d’atteindre un niveau jamais égalé. Cependant, il ne manque de lui reprocher des passages inutilement détaillés, des éléments mal étayés, des points mal éclairés, bien qu’il demeure en tête de liste de tous les Fondamentalistes connus.

Pour Ibn Achour, la priorité est de développer de nouvelles bases de réflexions capables de répondre aux attentes des chercheurs, au-delà de la simple terminologie développée jadis par les spécialistes de la discipline. L’objectif ultime pour lui est de faire de son travail une plateforme qui permet, aux acteurs et aux victimes du désaccord, de se retrouver, voire de se réconcilier, à défaut de se mettre d’accord. L’intérêt collectif doit primer sur l’intérêt individuel, seul moyen de quitter l’impasse et de converger vers des horizons plus stables et plus prometteurs. Pour Ibn Achour, les Fondamentalistes avaient parfaitement diagnostiqué les problématiques liées aux fondements de la jurisprudence. Or ils n’ont réussi à la faire qu’au niveau de l’individu et non pas de la communauté, surtout qu’ils restent des sections importantes sur lesquelles se fondent de nombreux jugements fortement liés aux intérêts de la nation dans son ensemble à même de lui éviter bien des dommages inutiles.

Ibn Achour est certes un juriste accompli, pourvu d'une moralité irréprochable forgée sur de solides principes de modestie et éloignée de tout esprit d'ostentation. Aussi, lorsqu'il prétend qu'il veut rendre les Fondements de la jurisprudence plus maniables et plus pratiques, il entend par là vouloir se pencher sur les questions techniques telles que le global et le partiel, le confirmé et l'éventuel, le tout conformément à une vision holistique capable de proposer des solutions aux questions inhérentes à la charia.

Selon la conception d'Ibn Achour, la réflexion dans le domaine des Finalités de la charia est solidement et directement liée à la recherche dans le système sociétal islamique, ce qui implique l'invention de nouvelles règles plus larges et mieux adaptées à la réalité du terrain. Dans cette veine, Ibn Achour considère qu'il existe une base fondée autour de quatre concepts sur laquelle pivotent l'ensemble des doctrines et des enseignements de l'islam, à savoir :

- L'Instinct Primitif (الفطرة) ;
- La Tolérance (السماحة)
- La Liberté, mâtinée de la notion d'égalité ;
- Le Droit, mâtiné de la notion de justice.

Selon Ibn Achour, « l'Instinct Primitif » est le stade initial dans lequel Allah a créé l'espèce humaine, à l'écart de toute tentation matérielle ou immatérielle capable de

corrompre et ou de dénaturer sa morale ou sa vertu primitive. Un terme qui se voit, dans les ouvrages de jurisprudence, généralement privé des dimensions métaphysiques et spirituelles de la nature humaine. Aux yeux d'Ibn Achour, les concepts « d'Instinct Primitif » et de « Tolérance » équivalent l'importance du concept de liberté et s'intègrent avec ce dernier dans le corps de la vision des finalités de la législation islamique.

Quant au concept de « Liberté », Ibn Achour le considère comme un des fondements majeurs de la charia, pour ne pas dire la base de tout. En son absence, la vie culturelle ne peut s'épanouir autrement que sous la contrainte, or il n'existe nulle contrainte en islam. Hypersensible à cette dimension, Ibn Achour lui accorde donc un intérêt démesuré, en la plaçant au premier plan des objectifs de la charia et en lui octroyant le statut remarquable de « la base du système social islamique ». Ainsi, ses propos à son égard laissent entendre suffisamment de force et de respect, tant il pense dur comme fer qu'elle est la mère de tout. C'est pourquoi, en traitant la question de la « Liberté », Ibn Achour ne cherche pas à la dissocier de la réflexion sur le concept de « Vérité ». À ses yeux, les différents usages de la « Liberté » sont protégés, voir à protéger, par un arsenal considérable de droits. Ce qui implique, implicitement, que la « Liberté » ne doit son existence qu'aux prix du respect des droits. Et poussant la réflexion, Ibn Achour n'hésite pas à développer une comparaison avec le concept de liberté dans la pensée

occidentale moderne, ses significations et ses dimensions, surtout à l'heure de la Révolution française. Une période qui a provoqué la ruine du système monarchique féodal et favorisé la mise en place du système républicain. Dans cette veine, Ibn Achour interpelle la notion de Liberté dans la pensée politique et sociale moderne, à la lumière de quatre signifiés, à savoir :

1. La Liberté de croire et donc de ne pas croire ;
2. La Liberté de pensée ;
3. La Liberté d'expression ;
4. La Liberté d'agir.

En comparant la notion de la liberté au sein des deux écoles de pensée occidentale et islamique, Ibn Achour conclut qu'elle demeure, dans le cas de la première, bornée à la dimension individuelle alors que la seconde, s'emploie à prendre compte de la réalité collective identiquement.

Concernant la liberté de pensée, Ibn Achour considère qu'elle ne doit pas être à sens unique, ce qui implique le droit de pouvoir exprimer son opinion sans barrière, ni crainte, ni objection de la part de qui que ce soit. Or, dans le cas où cette dernière se voit muselée, on se prive alors de la possibilité d'accéder aux sources du progrès. Dans une société donnée, si ses acteurs sont incapables d'entendre ou de respecter les opinions d'autrui, pour la seule raison qu'elles sont opposées aux leurs, il est alors

malaisé à l'intelligence humaine de s'épanouir, encore moins de progresser.

Cependant, en traitant la question de la Liberté, Ibn Achour ne pouvait se permettre le luxe d'ignorer la question de la liberté de conscience, autrement dit : la question de l'apostasie. Cette problématique bien tangible, représente une source parmi les plus importantes en terme d'opposition à la jurisprudence islamique. Aussi, Ibn Achour ne déroge pas à la règle bien établie au sein des cercles des juristes ; c.-à-d. la condamnation de l'apostat, à la lumière de toute une batterie de conditions et de considérations, à la peine de mort. Une position qu'il légitime en se fondant, plus ou moins, sur les mêmes arguments auparavant développés par la communauté des juristes, les anciens comme les contemporains. Pour Ibn Achour, lorsque la personne adopte librement la religion islamique, elle contracte un engagement moral auquel elle ne peut plus se soustraire. Intégrer l'islam est donc un engagement à vie, sans nulle possibilité d'échappatoire autrement que par une sortie les pieds devant. En rompant cette promesse, la personne se désengage prématurément de l'alliance à laquelle elle a adhéré, se rendant donc coupable de « trahison ». En conséquence de quoi, elle perd son statut de musulman, ce qui la prive alors de facto du droit d'appartenir à la Oumma islamique. Considérant l'apostat comme maillon corrompu, La Oumma se voit dans l'obligation de se désolidariser et donc de se séparer de lui, afin de protéger la communauté

des croyants du risque d'une éventuelle contagion ou complaisance. Il s'agit donc de fermer « la porte » à toute éventualité pouvant engendrer des déséquilibres au cœur de la structure culturelle de la Oumma et à travers elle, sa cohésion sociale.

Si Abou Ishaq al-Chatibi a été élevé au rang de premier maître dans le domaine des Finalités de la législation islamique, pour avoir développé une méthodologie scientifique rigoureuse, Ibn Achour est à considérer, incontestablement, comme le second. Allergique au mimétisme, Ibn Achour s'est tenu à élargir cette haute discipline scientifique en prospectant de nouvelles pistes jamais explorées auparavant.

Au nombre des plus significatives, Ibn Achour a développé le concept des Finalités auquel il a consacré la troisième section de son livre. Un chapitre auquel il a attribué le titre de : « Les Finalités de la législation relatives aux différents types de transactions », qu'il détailla à la lumière de la liste suivante :

- Les finalités des décisions familiales ;
- Les finalités des actions financières ;
- Les finalités de la charia dans les transactions qui ont lieu sur les corps physiques ;
- Les finalités des jugements rendus par la justice ;
- Les finalités de la coercition.

Avant Ibn Achour, l'objet des Finalités de la législation islamique se bornait à traiter deux notions fondamentales exclusivement : les notions générales et les notions détaillées. Le reste n'existait pas. C'est ainsi qu'Ibn Achour s'attela donc à examiner de plus près la notion qu'il considère comme intermédiaire. À la faveur de cette approche inédite, Ibn Achour devint le premier à développer cet angle subtil des finalités de la législation islamique. Une approche qui lui a permis d'appeler, le premier également, explicitement à développer l'objet des « Finalités » en tant que science à part entière.

Il est indéniable que le progrès réalisé par Ibn Achour dans le domaine des Finalités de la charia, s'illustre à travers les cas cités plus haut, mais également dans sa volonté de l'incorporer comme programme d'étude au sein de l'Université al-Zaytouna. Une avancée scientifique significative que l'on rencontre, ça et là, dans les nombreux travaux du Cheikh que ce soit dans les domaines du hadith, de la jurisprudence ou de l'exégèse. Un résultat qui est loin d'être né du vide, mais plutôt précédé et renforcé par le mouvement réformateur global auquel Ibn Achour a dédié sa vie.

Extraits de ses écrits qui reflètent sa pensée

1. La réforme... cette mère des batailles. Pour les hommes certes, mais pour les femmes également

Haut fonctionnaire représentant de l'islam malikite, en plus d'être un intellectuel de talent engagé connu et reconnu, Ibn Achour ne pouvait, sans surprise aucune, échapper à la décision de prendre position sur les questions qui avaient marqué l'actualité en son temps. L'intérêt qu'il portait, de façon presque innée, à la situation sociale, mais surtout intellectuelle de la Tunisie d'alors, ne laisse aucun doute sur l'attitude active du Cheikh. Son ouvrage phare « L'Aube n'est-elle pas imminente? », un parmi d'autres, commis alors qu'il était encore à la fleur de l'âge, annonce explicitement à quel type d'homme nous avons affaire. Au fil de ses pages, on comprend rapidement que déjà jeune homme, il ne se contentera pas du simple statut de témoin, mais qu'il se battra jusqu'au bout, pour l'accomplissement de ses idées et de ses idéaux. Il est évident qu'à l'époque, ignorant tout des moyens à investir pour concrétiser, encore moins pérenniser, ses projets et n'ayant pas conscience des angles morts qu'une telle entreprise abrite, le jeune Tahir laissait plus exprimer son cœur que sa raison. Mais ça

serait une erreur que d'affirmer que le jeune homme était juste un beau rêveur, pour ne pas dire un beau parleur, qui pensait pouvoir changer les choses à la seule force de sa poigne. Les réformes menées à bon port par le jeune Tahir devenu plus tard, à la force de son intelligence et de sa persévérance, Chaykh al-islam et recteur de la Zaytouna, confirment justement l'inverse.

Ce combat, à travers l'écho des mots et l'encre indélébile de la plume, fut le premier d'une longue liste à laquelle Ibn Achour avait décidé de consacrer sa vie. Des combats certes nécessaires, mais qui lui ont surtout permis d'aiguiser ses armes, de forger une personnalité et de façonner un nom. Car prendre part à un combat ou simplement position pour tel ou tel sujet ne suffit pas. Il s'agit, en plus d'avoir les mains propres et la volonté ferme, d'être construit intellectuellement et solide moralement, avant de prétendre à une telle légitimité. La reconnaissance de ses pairs est une autre des conditions qu'il ne faut pas négliger. En conjuguant l'ensemble de ces conditions, Ibn Achour pouvait donc naturellement prendre position à chaque fois qu'il le jugeait utile.

Esprit critique forgé d'intelligence, le tout basé sur une solide instruction intellectuelle, Ibn Achour était, avant tout, un homme nanti de grandes qualités à la fois morales et humaines. Prônant l'esprit d'égalité, de fraternité et d'inclusivité, il faisait preuve d'une ouverture d'esprit qui admettait la critique et accueillait, sans contrainte aucune, toutes les opinions les plus opposées aux siennes, du

moment qu'elles étaient solidement argumentées. Sa pensée religieuse quant à elle, il l'a toujours voulu éclairée, écartée de toute forme de fanatisme, d'obscurantisme ou de repli sur soi. Et dans cette veine, sa vie durant, il n'a eu de cesse de promouvoir l'esprit de partage et de respect mutuel. La dignité, comme il aimait la définir, c'est d'offrir l'accès au savoir à toutes et à tous.

Homme en avance sur son temps, Ibn Achour faisait tout simplement partie de ces Modernes condamnés à vivre au milieu d'une majorité formée d'Anciens. En 1904 déjà, âgé alors d'à peine 25 ans, il marquait, au cœur de son ouvrage *l'Aube n'est-elle pas imminente ?* en lettres éternelles, ces quelques phrases éclatantes de vérité.

« L'un des principaux préalables qui permettront à la Communauté de progresser sur le terrain des sciences, de l'acceptation de l'illumination des esprits et de la capacité à produire de la connaissance, est d'assimiler le respect des opinions. Les Musulmans avaient, dans le passé, un esprit de tolérance et de reconnaissance des idées tel qu'il ne fut jamais égalé par leurs contemporains. L'Histoire et les historiens en sont témoins. Mis à part quelques fanatiques, et malgré les débats et les polémiques existant entre les différents courants d'opinion, on ne rencontrait pas de fanatisme à proprement parler. L'entrave des opinions est un précurseur de malheurs pour l'avenir de la Communauté. Il signifierait que cette dernière a désormais peur de débattre et de polémiquer avec ses opposants. »

Or pour atteindre des objectifs aussi ambitieux, Ibn Achour avait compris que la réforme de l'enseignement devait obligatoirement passer par la réforme des sciences que l'on y enseigne. Il croyait, dur comme fer, que la modification d'un système social, quel qu'il soit, nécessitait un bouleversement conséquent au niveau des idées intellectuelles et des valeurs morales. Cela devait donc transiter par un changement progressif mais continu au niveau des méthodes d'enseignement. Mais pour autant, Ibn Achour n'était pas un simple idéaliste. Il avait parfaitement conscience que le désordre et l'absence de qualité qui caractérisaient l'enseignement islamique tunisien, étaient dus, en grande partie, à la corruption du système public et à la valeur obsolète des manuels scolaires. C'est pourquoi il donna la priorité à la réforme des matières enseignées et aux supports utilisés. Et à l'ombre de cette logique, il concentra ses efforts dans la réforme des manuels scolaires, les méthodes d'enseignement auquel il y greffa de nouveaux programmes éducatifs basés sur les sciences naturelles et les mathématiques. Et en marges de ces premières modifications, il fit diminuer la place accordée à la théorie, tout en élargissant celle de la pratique, afin que les étudiants puissent accroître leurs capacités intellectuelles et développer, au maximum, leur esprit critique.

Fortement attaché à la tradition, Ibn Achour était loin d'être le genre de personne à se laisser abuser par les

cloches trop tapageuses de la modernité. Pour ce faire, il s'appliqua à ce que l'enseignement à la Zaytouna garde son empreinte religieuse ancestrale et son authenticité de naguère. Mais pour autant, il n'eut de cesse à faire appel à son esprit critique qu'il s'appliquait à perfectionner en usant sa flamme sur l'autel de la pensée et le combat des idées. Un combat qu'il mena, sa vie durant, pour les hommes, mais également, pour les femmes. Aux yeux de ce défenseur des droits, la femme est la clé de voûte de la famille et le noyau du progrès social. Pour cette raison, elle doit être traitée en tant que telle à part entière, partageant la responsabilité de l'établissement d'une société saine. De la même façon que l'homme, elle a droit à l'éducation, à la formation des générations futures et à la participation aux activités publiques. Et dans cette veine, il écrit :

« La religion musulmane s'est occupée de réformer la position de la femme. Comment n'en serait-il pas ainsi, alors qu'elle constitue la moitié de l'espèce humaine, qu'elle est la première éducatrice des nouvelles générations, qu'elle est en contact avec des esprits non encore parasités par le mal et avec des cœurs non encore pénétrés par le vice ? Si cette éducation est bonne, sincère, authentique et vraie, alors elle façonnera la première ces pierres précieuses, et se mêlera la première à ces natures saines. Elle prépare ainsi aux nobles vertus qui lui sont semblables un réceptacle accueillant, et ne reconnaîtra au mal aucune dignité ni aucune amitié. »

C'est pourquoi, associant la réflexion à l'action, il permit l'ouverture, pour la première fois dans l'histoire de la Tunisie en 1949, les portes de l'université Zaytouna à des étudiantes. Il inaugura une section réservée aux femmes, afin de former des promotions féminines connaissant leur religion sur des bases solides qui leur permettraient de remplir parfaitement leur rôle dans la société.

2. Aux côtés de la tradition mais contre la subordination intellectuelle (taqlid/ التقليد)

Homme de savoir, mais surtout de conviction, Ibn Achour semble n'avoir jamais renoncé à défendre une cause qu'il jugerait conforme à ses principes et motivée par un intérêt d'ordre général. Et c'est à la lumière de ces exigences, pas simples à observer, que l'imam du malikisme tunisien s'est arrogé le droit de répondre à un ouvrage de quelques 200 pages, qui avait de son temps fait grand bruit : « L'Islam et les fondements du pouvoir » (الإسلام و اصول الحكم). Un ouvrage écrit au lendemain de l'abolition du Califat (1924) et qui faisait l'éloge de la laïcité prônée par Mustafa Kamel Atatürk (m. 1938), sous couvert d'un discours à la rhétorique intégralement islamique.

Commis en 1925 par Ali Abd al-Razâq, un juge diplômé de l'Azhar, ce dernier en y contestant le bienfondé du concept de Califat, se bornait également à lui contester

le statut, illégitime à ses yeux, de sacré. Interpellant ses pairs, le juge cairote y affirmait qu'il ne s'agit là que d'un projet humain et non divin, élaboré à des finalités politiques et qu'il n'a aucun rapport avec la religion puisqu'il n'est soumis à aucune de ses obligations rituelles. Critiquant les écrits des Anciens et invalidant leurs prétentions, il y conclut que la religion n'est pas chose à confondre avec la politique, la première étant bornée à la gestion des questions culturelles et la seconde à celles exclusivement politiques. Qu'en réalité, ce que certains nomment abusivement « le califat », n'est autre que le fruit des expériences politiques et l'aboutissement d'un raisonnement qui tente de répondre aux aléas du temps. En bref, en se basant sur un discours enturbanné de références religieuses et en fondant ses propos sur une approche raisonnée, le juge appelait implicitement à la sécularisation de l'état, pour ne pas dire à sa laïcisation. Une attitude extrêmement précoce au regard du contexte idéologique de l'époque et qui ne manqua pas, naturellement, de faire réagir toute une armée de penseurs, dont Ibn Achour.

En moins d'un an après la parution du livre du juge cairote, Ibn Achour publia le sien au Caire, sous la bannière de la maison d'édition : l'Imprimerie salafiste (المطبعة السلفية). Dans son livre : « *Critique scientifique du livre : L'Islam et les fondements du pouvoir* », Ibn Achour s'attela à rendre infondés, les uns après les autres, les arguments avancés par le juge. Se concentrant sur

trois points seulement, Ibn Achour tente d'éclairer le lecteur sur les questions qui touchent au califat et l'islam, le gouvernement et l'islam et le califat et le gouvernement dans l'histoire. Mais là où le juge égyptien développe son raisonnement le long de plus de 200 pages, Ibn Achour se contente de lui répondre en moins de 40. Le manque de temps semble être tout désigné en tant que réponse face à une telle attitude, mais l'idée d'une réplique précise et concise, plus aisée à communiquer et à faire absorber par le plus grand nombre, n'est pas à écarter non plus. Reste un autre élément plus subtil. Ibn Achour, en tant que représentant officiel de l'islam, ne l'était réellement qu'en Tunisie et en elle seule. Ce qui explique la raison pour laquelle il n'a pris part à cette opposition que de façon délicate. En aucun cas il n'était question pour lui de disputer aux égyptiens leur autorité ou de leur voler la vedette. Ceci concernant la forme, reste à interroger le fond. Fort regrettablement, loin de pousser la réflexion et la critique le plus loin possible, en observant au maximum toute neutralité, Ibn Achour s'est rangé du côté de la tradition. En s'appuyant sur le hadith, le Coran, la jurisprudence et l'histoire, il y conclut que les Anciens avaient raison et que le juge s'est mélangé les pieds face à cette question pour le moins complexe. Il ne s'agit pas de se prononcer ici sur qui a tort ou qui a raison, mais on n'omettra pas de remarquer qu'Ibn Achour semble oublier que l'auteur est un juge qui maîtrise, aussi bien que lui, les subtilités de la langue

arabe ainsi que celles des sciences théologiques islamiques. De même qu'il semble oublier qu'il s'est basé, tout comme il l'a fait, sur le hadith, le Coran, la jurisprudence et l'histoire. Il est indéniable que loin de jouer à un quelconque double jeu, Ibn Achour n'a produit que ce qui lui semblait être à la fois juste et justifié, d'une part. De l'autre, il est également indéniable que son statut de Chef de la magistrature Malékite de Tunisie a dû lourdement peser dans la balance, au point qu'il ne pouvait se permettre le luxe de désavouer ses pairs. Une situation d'autant plus délicate que le Grand Imam de l'Azhar lui-même : al-Khadr Hussein, un vieil et fidèle ami d'Ibn Achour, s'est chargé personnellement à réfuter la pensée du juge et à contester le bien-fondé des arguments de son écrit. Aux yeux de ces représentants, défenseurs et transmetteurs de la Tradition, il n'était guère possible de laisser s'imposer une idéologie qui se nourrissait de celle de Mustafa Kamel Atatürk ; la laïcisation de la société fut-elle au prix d'un Empire. L'ouvrage du juge sonnait, aux yeux de ces gardiens de la tradition, comme un glas qui annonce la fin d'une autorité et par conséquent, la fin des privilèges qui s'y attachent. Et concernant cette double menace, il n'était point question de céder, ne serait-ce d'un iota.

Pour autant, il ne faut pas imaginer Ibn Achour comme un simple imitateur résigné à suivre, aveuglement comme c'est le cas de la majorité, les traces des Anciens et de s'accrocher, comme le ferait une palourde à sa roche, à la

Tradition. Ça serait alors mal connaître celui qui reprochait à ses étudiants de vivre au 20^e s. et de regarder le monde avec les yeux de ceux qui y ont vécu au 4^e. Au contraire, car bien qu'attaché à la tradition et bien que lui témoignant le respect qui lui revient de droit, Ibn Achour n'hésitait pas à critiquer ce qu'il pensait l'être. Une critique qui touchait l'ensemble des sciences religieuses, en passant par ceux la langue arabe en tête.

Dans le domaine du Hadith

Ibn Achour considère que les sciences du hadith ont fait l'objet d'un intérêt considérable au point que ce dernier a fait d'elles une des sciences islamiques les plus perfectionnées. Un aboutissement qui a opéré tant au niveau de la méthode qu'au niveau du contenu, inscrivant cette littérature au nombre restreint des plus saines connues. En conséquence de quoi, les anomalies qui la touchèrent furent plutôt maigres du fait que les traditionnistes ont toujours fait preuve de rigueur et de vigilance, bornés qu'ils étaient à la soumettre à une analyse minutieuse. Toutefois, et ce malgré la grande vigilance dont les spécialistes du hadith ont fait preuve, il n'empêche que cette discipline, hautement sensible, n'a pu échapper à quelques carences ; deux en particulier.

1. La satisfaction du « paraître vertueux » de certains transmetteurs sans jamais assujettir leurs contenus à la moindre analyse critique.

Une conduite qui eut pour conséquence la prolifération d'un nombre non négligeable de hadiths dits apocryphes. Un phénomène qui remonte au dernier quart du premier siècle de l'hégire, développé par des religieux Sassanides qui tentaient d'intégrer dans la religion islamique, à la faveur de ces hadiths forgés, tout élément susceptible de corrompre ses fondements.

2. La faible volonté de manipuler le hadith dans les règles de l'art, de façon à l'analyser et à le critiquer scientifiquement, au lieu de se satisfaire de son ressassement à longueur de journée, sans jamais prendre la peine de confondre ce qui est authentique de ce qu'il ne l'est pas et se féliciter, en terme de garantie, à ce qu'ils dénomment *ijaza* (autorisation de transmettre ce que l'on a appris auprès d'un maître qualifié), comme comble de la conformité.

Aux yeux d'Ibn Achour, ces deux raisons ont impacté, de façon négative et substantielle, la jurisprudence, la théologie et l'éthique musulmane, au point que le bien-fondé d'une question trouvant son origine dans le Coran, la Sunna ou les Finalités de la législation, se retrouve invalidée à cause d'un hadith aux fondements incertains. À la lumière de ce double constat, Ibn Achour préconise

une série de règles susceptibles de colmater ces brèches et de rendre à cette belle tradition son lustre d'antan.

1. Ne plus admettre les hadiths jugés « faibles » au sein des recueils de hadiths, même si ces derniers se bornent au domaine des « bonnes actions ». Condamner ces hadiths suspicieux est le meilleur service que l'on puisse rendre à l'islam, d'autant que les hadiths jugés « bons », renferment suffisamment de matière capable de combler cette aspiration.
2. Ne plus investir son temps à vérifier la vertu des transmetteurs, vu que la chose a été soumise à la critique des plus grands spécialistes de cette discipline. Au lieu de dilapider son temps dans une entreprise aussi inféconde, il est plus fructueux de nommer le transmetteur originel du hadith, son niveau d'authenticité signalé par les spécialistes, ainsi que les différentes analyses d'ordre juridiques qui y sont attachées, indiquées par les juristes.

À la lumière de ces différents éléments, se découvre à nous l'intérêt grand porté par Ibn Achour vis-à-vis de ce qui est considéré comme la seconde source de la législation islamique, juste après le Coran. Un intérêt qu'il a exprimé à travers la rédaction de plusieurs ouvrages, notamment des éditions critiques, au point de

faire de lui un des meilleurs spécialistes de la discipline en son temps, à une époque où les prétendants au titre étaient fort rares.

Dans le domaine de la jurisprudence

Critique, Ibn Achour considère qu'au nombre des raisons les plus substantielles qui ont collaboré à handicaper la dynamique de *l'ijtihad* (effort d'interprétation), le retard enregistré dans le domaine de la jurisprudence *fiqh*. Ce dernier étant une des disciplines scientifiques parmi les plus importantes qui aboutissent, dans le cas où l'on y approfondisse ses connaissances, à un affranchissement et un essor intellectuel de qualité. Et à l'instar de son regard critique vis-à-vis des sciences du hadith, Ibn Achour considère les causes suivantes, comme étant les plus importantes à dénoncer.

1. La prise de position au profit d'une école juridique donnée, en ne considérant que les avis de son maître-fondateur, au point de ne chercher à extraire de nouvelles pistes de réflexions que sur la base de sa pensée à lui exclusivement. Une attitude qui a fini par développer chez ces juristes une espèce de sacralisation des maîtres-fondateurs, davantage grevé par la certitude qu'il n'est guère admis d'affirmer un avis opposé aux leurs. Une

attitude qui a fini par forger des juristes incapables de penser par eux-mêmes, experts, tout au mieux, dans la collecte de questions marginales sans réel intérêt pour la discipline. Abrisés derrières les avis des maîtres-fondateurs, leur seule audace se borne hélas à une maigre consolation : la volonté de marcher sur leurs pas. Une excuse sans fondement étant donné que ces derniers n'ont eu de cesse de répéter que personne ne doit se restreindre à les imiter sans avoir au préalable analysé leurs propos sur la base d'une approche critique et argumentée. À cause d'un tel manquement, c'est l'ensemble de la Oumma qui en souffre, et dans son esprit et dans son corps, raison pour laquelle il est urgent d'y remédier dans les meilleurs conditions et délais.

2. Le recours systématique à l'imitation des Anciens, tout en invalidant toute tentative de réflexion critique basée sur une approche comparative et argumentée, sous prétexte que son auteur ambitionne de fonder une nouvelle école juridique. Cette position, en réalité, rompt avec la tradition, vu que les grands maîtres de la discipline ne voyaient aucun inconvénient à critiquer la pensée des

maîtres-fondateurs, alors qu'ils sont, à la base, affiliés à leurs écoles juridiques. Dans cette veine, le cas du juriste malikite bien connu Sahnoun (m. 854), est un exemple fort explicite. Ce dernier, en rédigeant sa célèbre Moudawana, n'hésita pas à introduire, en marge de ces paragraphes, certains hadiths qui contestent certains de ses propos. Le but de cette démarche, qui semble contradictoire, est d'avertir le lecteur sur les choix auxquels il s'attache, même si ces hadiths semblent indiquer l'inverse. Cette preuve matérielle conséquente démontre que la démarche de ce juriste de talent, est aux antipodes de tout esprit de mimétisme. Chercher à museler tout esprit d'analyse est une des grandes causes qui empêchent de tarir les sources de la discorde, encore moins, de pouvoir fédérer les différentes écoles juridiques. À cause de cette posture, il est alors impossible de favoriser l'avis d'une école sur une autre, encore moins, de tenter de les placer sur un pied d'égalité. Tant que l'on empêche le juriste à le faire, encore moins à contester les avis des écoles juridiques historiques, bien des questions resteront intraitées. Lorsque les spécialistes se résignent à un tel raisonnement, le danger est alors grand,

contraints qu'ils sont à trouver des réponses là où il n'y en a pas.

3. L'absence de tout intérêt à regrouper les avis et les règles autour desquelles s'accordent les différentes écoles juridiques. En se basant sur les ensembles qui font l'unanimité, cette belle mécanique permettra de produire des avancées non négligeables en terme de réflexion, de production et d'efficacité.
4. Les carences dont font preuves certains juristes dans nombre de sciences qui réclament une maîtrise presque parfaite, notamment les sciences du hadith. L'affermissement de la connaissance dans ces sciences, aide à explorer de nouveaux horizons interprétatifs, ainsi qu'à exploiter de nouvelles perspectives capables de résorber nos nombreux problèmes quotidiens.
5. La faible maîtrise de la langue arabe qui a abouti à la diffusion de nombreuses réflexions banales. La langue, étant le traducteur par excellence de la pensée et l'outil qui permet la communication et l'analyse, il n'est d'autres alternatives que de la maîtriser, seul moyen d'échapper à l'enlèvement civilisationnel dont nous sommes victimes.

6. Les lacunes en sociologie conjuguées aux manques de perceptions quant aux besoins de la nation, alimentent également la source de ces causes. Négliger certaines formes juridiques du commerce, en les substituant par des formes caduques datant d'époques fort reculées, sans jamais prendre la peine de proposer de nouvelles plus adaptées à nos réalités actuelles, en sont quelques conséquences manifestes. La sociologie est une condition indispensable dans la formation des experts en jurisprudence. Elle leur permet de prendre conscience des dynamiques sociales et historiques qui animent notre société, ainsi que ce qui s'y développe en terme d'innovations contemporaines.

7. Le fait de se détourner de manuels parmi les plus utiles à la réflexion et les plus accessibles à la compréhension et de favoriser d'autres, plus redondants et moins féconds, saturés de formules hermétiques ouvertes à toute une foule d'interprétations souvent inutiles. Le bon ordonnancement des manuels est une preuve qui reflète l'organisation de la pensée et il n'est point possible de se développer à l'écart de manuels structurés, et ce dans n'importe quels domaines des arts ou des sciences.

8. La divergence au niveau de la méthode d'extraction des jugements, puisque chaque école recourt à la sienne exclusivement. Une position qui rend complexe toute tentative d'analyse et impossible tout effort de mutualisation, alors qu'il nous faut rompre avec l'esprit de discorde qui s'est grandement propagé au sein d'elles, au point de basculer, dans certains cas, dans la violence. Une prise de position telle qu'elle poussa parfois, les uns à ne plus faire la prière avec d'autres, sous prétexte que l'école juridique du premier, n'est pas celle du second. C'est pourquoi, il faut délaissier ces attitudes méprisables et infécondes et s'orienter vers des efforts d'interprétations collectifs, basés sur des méthodes scientifiques approuvées et éprouvées.

9. Le fait d'avoir investi le plus gros de leurs efforts dans la jurisprudence culturelle, en faisant preuve d'une abondance presque démesurée en terme de production livresque. Et en marge de ceci, ils ont négligé la jurisprudence relationnelle au point qu'elle est demeurée encore dépourvue de fondements et de règles qui permettraient aux spécialistes de mieux appréhender la réalité du terrain et son contexte social. Un outil qui lui

permettrait de mieux défendre les intérêts des personnes et de pourfendre l'injustice. Un outil qui l'aiderait à mieux confondre des situations qui peuvent sembler identiques afin de mieux appliquer la Loi. Ce qui ne manquerait pas d'ouvrir grandes les perspectives d'une interprétation indispensable à toute entreprise de justice.

Dans le domaine des Fondements de la jurisprudence

Pour des raisons plurielles, la pensée islamique a presque de tout temps, fait preuve d'une certaine négligence vis-vis des sciences touchant aux Finalités de la législation islamique. En conséquence de quoi, l'esprit critique, chez un nombre non dérisoire de juristes, n'a pu échapper à une pétrification, et ce malgré les indications répétées de grands juriste-fundamentalistes quant à l'importance capitale de cette discipline. Selon Ibn Achour, les travaux de ces anciens auteurs, abritent la preuve indiscutable de l'intérêt grand qu'ils lui manifestaient et qui les a exhortés à rédiger leurs ouvrages dans ce domaine hautement capital. C'est pourquoi, parfaitement conscient de la sensibilité de la question, il n'a eu de cesse d'affirmer que seule la maîtrise de cette discipline est à même de mettre fin aux discordes dites ascendantes (entre écoles juridiques), de même qu'à celles dites descendantes (au sein de la même école). Partant de ce

principe et galvanisé par l'idée de combler cette brèche, Ibn Achour s'est attelé à commettre son célèbre ouvrage, devenu depuis une référence dans le domaine : *Les Finalités de la législation islamique*.

Les liens entre la jurisprudence et ses fondements étant étroits, Ibn Achour a toujours jugé utile de rappeler combien il est primordial d'exceller dans ces deux matières si on ambitionne de solutionner, juridiquement parlant, les problèmes que peut rencontrer la société islamique au quotidien. Aux yeux d'Ibn Achour, le faible niveau dont font preuve ses contemporains dans cette branche névralgique de la jurisprudence, explique pourquoi la dynamique des mouvements interprétatifs a autant décliné en son temps, au point de provoquer une certaine sclérose au sein de la pensée islamique. Aussi, avec le même regard critique, il s'attela à diagnostiquer les différents handicaps qui ont touché cette haute discipline, ainsi que les raisons qui ont fait que les juristes, qui ont tenté d'y remédier, en plus d'échouer à chaque tentative, comptent au nombre des doigts d'une main tout au plus.

1. Le fait d'avoir extrêmement évasé le champ de cette discipline en y intégrant, sous prétexte que ce sont des outils indispensables au juriste, des disciplines telles que la logique, la théosophie, la philosophie du langage, les jugements. Des méthodes de

travail développées par de grands juristes-fundamentalistes tels qu'al-Ghazali (m. 1111) et Ibn al-Hajib (m. 1249) qui handicapent plus qu'autre chose tellement ils ont rendu cette discipline hermétique, au point que les personnes qui s'y intéressent, à force de la trouver ennuyeuse, finissent généralement par s'en détourner. Ce point est au nombre des plus importants qui constituent la source du retard accusé dans cette branche scientifique hautement sensible.

2. Le fait que les règles des fondements de la jurisprudence ont été développées après celles de la jurisprudence a conduit à l'amplification d'une opposition manifeste entre elles, exprimée à travers un nombre de divergences assez important. Ce déséquilibre qui oppose les Fondements *al-osoul* et ses Branches *al-furou'* est tel, qu'il n'est pas une seule école de jurisprudence qui en soit dépourvue. Ainsi, il n'est pas rare de rencontrer les cas de juristes qui opèrent parfois contre la Règle de leur école. Ce qui explique pourquoi il est possible de lire, çà et là, que tel s'est détourné de ce que les juristes appellent « la Règle ». Le fait donc d'avoir développé la jurisprudence avant ses

fondements est la cause première de ce déséquilibre. Et tant que cette approche antinomique demeurera la règle, il n'est guère possible de sortir de l'impasse.

3. Au nombre des imperfections de cette haute discipline, le fait qu'elle renferme une somme de questions sans le moindre intérêt. En tête de celles-ci, chercher à savoir si le Prophète, avant qu'il ne soit, officiellement, élevé à ce rang, adorait Allah sur la base d'une religion autre que l'islam. Ou encore, tenter de savoir s'il nous est imposé d'accomplir une action cultuelle alors que celle-ci est de l'ordre de l'impossible ? un cas d'étude que l'Imam Andalou al-Chatibi (m. 1388) ne s'est pas gêné de qualifier de totalement futile.

4. Autre défectuosité attachée à cette branche grandement importante, le fait que ses partisans se sont généralement désintéressés d'un autre volet tout aussi névralgique : « Les Finalités de la législation ». Au lieu de le considérer comme la base de toutes les bases, ils n'ont jamais jugé utile de l'intégrer dans le corps des Fondements de la jurisprudence. Seul al-Chatibi en a pris conscience, raison pour laquelle il fut le

premier à l'avoir consigné, dans son célèbre ouvrage *Les Concordances « al-Mowafaqat »*. Ouvrage qu'Ibn Achour se chargea de sortir de l'ombre après des décennies d'oubli, de publier et de faire découvrir à nouveau au public spécialisé, avant de le faire figurer dans les programmes d'enseignement de l'université al-Zayotuna. Et pour conclure, Ibn Achour propose de reconsidérer l'ensemble des règles de la jurisprudence, en supprimant ses éléments inféconds après avoir pris le soin de les troquer contre des outils d'analyses plus performants. Une fois fait, on pourra appeler ce nouveau-né la science des Finalités de la législation.

Dans le domaine de l'exégèse

À la première occasion où Ibn Achour proposa son plan de réforme des sciences islamiques, il plaça l'exégèse coranique en tête des disciplines qu'il convient de restaurer en priorité. Sous l'angle de cette logique, il leva le voile sur les mécanismes qui ont abouti à une telle dégradation ; des raisons qui touchent à l'absence de maîtrise des sciences linguistiques arabes, mais également l'histoire, la sociologie, la philosophie, la politique et l'histoire des religions entre autres. À la lumière d'une approche plus détaillée, il énuméra les causes les plus

significatives, selon lui, directes et indirectes d'un tel déclin.

1. La crainte d'affirmer des choses infondées sur le Coran, à pousser nombre d'exégètes à favoriser les avis des anciens, quitte à ce qu'ils soient inexacts, et à délaissier les leurs, même s'ils s'avèrent justes. À la base, cette façon de faire était admise pour permettre aux spécialistes seuls de se prononcer au sujet du Coran. Or avec le temps, cette règle finissant par tomber dans l'oubli, les spécialistes ont fini par en faire une contrainte globale.
2. L'absence de maîtrise des sciences linguistiques, la rhétorique en tête, et rares sont les personnes qui peuvent, de nos jours, prétendre maîtriser un tel savoir-faire.
3. L'absence de tout intérêt vis-à-vis de sciences pourtant indispensables à l'interprétation du texte coranique, sous prétexte qu'elles sont totalement inutiles dans cette discipline. Des sciences au nombre desquelles on peut citer les cas de l'histoire, de la sociologie, de l'histoire des religions et de la philosophie.
4. La grande liberté que l'on peut constater chez certains exégètes concernant leur

méthode investie afin de commenter et d'interpréter, au besoin, le texte coranique. Un tel écart a fait qu'à la lecture de leur exégèse, le lecteur y trouve presque de tout, sauf ce qu'il venu y chercher : un commentaire le plus clair possible du Coran. Le cas de l'ouvrage d'al-Fakhr al-Razi est un cas parmi les plus criants, vu que l'auteur a abusé de références qui d'ordinaire n'ont pas leur place dans ce type d'ouvrages.

Et en marge de ces premières observations, Ibn Achour attira l'attention sur les pièges dans lesquels nombre d'exégètes tombent généralement. En tête de ceux-ci, les commentaires abusifs ou les interprétations dénuées d'arguments solides ou basées sur des raisonnements valides. Le cas également de ceux qui convertissent leurs commentaires en outils de propagande, une occasion qui leur permet de véhiculer certaines de leurs idéologies, en même temps que de régler des comptes avec telle personne ou telle école de pensée. Un autre cas, fort récurant, celui de se satisfaire d'une simple explication qui se borne au vocable seul, sans jamais prendre en considération son contexte dans la phrase et dans le texte, écartant de la sorte, les différentes réalités que le verset ou la sourate peuvent exprimer distinctement ou collectivement.

Pour ces raisons, mais également pour d'autres, Ibn Achour appelait à mettre en place une nouvelle méthodologie interprétative, extraite directement des exégèses antérieures, susceptible de réformer cette discipline. Son principe de base serait de commenter les différents versets coraniques à la lumière de la langue arabe, après avoir analysé le vocabulaire et les phrases qui le composent le plus finement possible. Par la suite, comparer le rendu de cette action initiale avec les avis des premières générations d'exégètes, les compagnons du Prophète en tête, le tout en totale conformité avec les règles et les fondements de la langue arabe. En tant qu'exégète, Ibn Achour a fait de ces quelques observations sa ligne de conduite, sa méthode de travail qu'il tenta de perfectionner sa vie durant, dans l'esprit de quête, perpétuelle ou presque, de l'excellence. Ce qui le poussa à critiquer de grands commentateurs du texte coranique au nombre desquels on peut citer al-Tabari (m. 923) et al-Fakhr al-Din al-Razi, en faisant prévaloir une culture islamique rayonnante, basée sur une approche raisonnée et instructive. Aux yeux d'Ibn Achour, le commentaire du Coran doit servir un projet éducatif global, à la fois scientifique mais également spirituel, destiné aux personnes de même qu'à la société dans son ensemble. Aux yeux d'Ibn Achour, le commentaire du Coran est un outil formidable à la faveur duquel il serait possible d'identifier les nœuds qui se sont confortablement installés au sein de la société islamique en général et tunisienne en particulier, avant d'agir dessus avec la volonté ferme de les solutionner plus ou moins définitivement.

Anthologie de ce qui a été écrit à son sujet

D'ordinaire, lorsqu'on a été un auteur à la fois prolifique et talentueux comme c'est le cas d'Ibn Achour, on est tenté de croire que l'on fait, naturellement ou presque, l'objet de nombreux travaux. Or, au regard de la longue liste d'auteurs partageant son profil, on constate que seule une poignée a pu connaître un tel privilège. Sous cet angle, il est aisé de citer un nombre abondant d'auteurs connus pour leur production prolifique (au moins 50 titres), voir nettement plus, le cas d'al-Suyuti (m. 1505) avec à son actif, plus de 900 titres. Un constat qui pose question à savoir les raisons qui font qu'un auteur jouit de davantage d'attention qu'un autre. On ne répondra pas à cette question ici, mais concernant Ibn Achour, il est évident que plusieurs éléments ont contribué à forger cette réalité.

Le premier concerne son approche encyclopédique qui l'a stimulé dans la rédaction d'un grand nombre de thématiques aussi complexes les unes que les autres. Dans ce sens, on avait pris connaissance qu'il avait investi les champs de la linguistique, de l'exégèse, de la jurisprudence, de la sociologie, de la critique, de la philosophie, de la poésie et même de la médecine. Cela

d'une part. De l'autre, et ce en marge du volet quantitatif, l'œuvre d'Ibn Achour ne s'est jamais développée au détriment de la conscience qualificative. Le souci de la qualité explique, en partie, pourquoi cet auteur réformateur a connu autant de succès. Son engagement inconditionnel et désintéressé, enfin, dans le champ social et par ricochet politique dont il a fait preuve le long de sa vie, constitue l'élément majeur et moteur de ce grand succès. D'ailleurs, pour s'en faire une idée, bien que succincte, il suffit de se tourner vers les témoignages nombreux produits à son égard, de la part d'un grand nombre d'érudits tous aussi célèbres que lui ou presque.

Al-Cheikh Mohammad Hassan al-Khidr (ancien grand Imam d'al-Azhar)

« Ibn Achour est également connu pour ses nombreuses qualités humaines en tête de celles-ci : la patience, la persévérance, la dignité et la tolérance. Un personnage doublement noble de par sa lignée familiale mais également de part son attitude exemplaire exempte de tout écart moral. Aussi, mon égard pour ses remarquables facultés intellectuelles n'est pas moins grand que mon égard pour sa droiture, son équité et sa probité »⁽¹⁾.

(1) Med Ibn Ibrahim al-Hamad, Biographies de neuf personnages illustres, p. 150.

Al-Cheikh Saïd Ramadan al-Bouti (célèbre savant syrien)

« Une des singularités de cet ouvrage (Les Finalités de la législation islamique) à mon avis, c'est qu'il compte au nombre des ouvrages les plus remarquables dans le domaine des Fondements de la jurisprudence, à savoir les Finalités de la Charia. Il ne fait aucun doute que les travaux d'Ibn Achour constituent une base importante pour l'essor de cette haute discipline scientifique et un tracé des contours qui la distingue des autres »⁽¹⁾.

Ahmed Ibn Abd Allah al-Morri (Ministre des affaires religieuses du Qatar)

« Ibn Achour a été un juriste de terrain placé au plus près des réalités de la société tunisienne, aux antipodes de ceux qui sont uniquement absorbés par leurs études personnelles et leurs travaux de recherches et ne voyant dans la jurisprudence qu'une formule théorique en rupture avec tout esprit pratique. Un esprit dont l'objectif premier et final est de rendre la vie du musulman plus saine, plus conforme avec la charia, mais surtout plus confortable et plus agréable à vivre, le tout sur la base d'une approche scientifique raisonnée, basée sur la compréhension des Textes et leurs différentes mises en

(1) Saïd Ramadan al-Bouti, Les Finalités de la législation islamique, Revue la conscience islamique, n°28, 1986, p. 44

application. Cette position d'Ibn Achour, il a pu la confirmer à la lumière de ses multiples actions pratiques et scientifiques, et ce en tant qu'enseignant, juge, juriste, représentant du malikisme, porte-parole de la Fatwa et recteur de la Zaytouna. Un état d'esprit que l'on rencontre également dans ses nombreux travaux que ce soit dans les domaines de la jurisprudence ou de ses fondements, les sciences du langage ou les belles lettres, le hadith et ses annexes, la coranologie et l'exégèse, l'histoire et l'édition critique »⁽¹⁾.

Belkacem Al-Ghali

« Ibn Achour compte au nombre des grands spécialistes de la fatwa (avis juridiques), faisant preuve parfois d'une grande indépendance (par rapport aux écoles juridiques historiques). Également, il compte au nombre des grands analystes des questions théologiques complexes, à l'écart de tout esprit de mimétisme... Connu pour être ouvert à la critique, il n'a jamais agressé (intellectuellement parlant) ses contradicteurs, ni jamais cherché à les critiquer de façon non constructive. Sa ligne de conduite a toujours été basée sur le respect des avis des autres et la courtoisie dans ses rapports à leur égard. Ses réponses, en plus d'être structurées et

(1) Med al-Habib Ibn al-Khouja, Med al-Tahir Ibn Achour et son livre : les Finalités de la législation islamique, (traduit de l'arabe), p. 4.

argumentées, étaient toujours conformes aux règles de l'art, éloignées de tout esprit de contradiction stérile ou d'attitude non exemplaire... En bref, Ibn Achour a été un interprète autonome moujtahid dans ses avis juridiques (fatwa), réformateur indépendant dans la limite du cadre de la charia, peu soucieux des avis contraires de ses paires, qu'ils soient juristes malikites ou issus d'une autre école. Il était sans égale dans l'extraction des injonctions et leur mise en pratique sur le terrain. Esprit éclairé et perspicace, il a donné un élan conséquent à la jurisprudence islamique, notamment au niveau de ses applications et implications réelles, prenant compte les dynamiques sociales, leurs aléas et contraintes quotidiennes »⁽¹⁾.

Med al-Habib Ibn al-Khouja

« Ibn Achour était une référence dans les sciences religieuses, principalement les Finalités de la charia, de même qu'il était une pointure dans la linguistique arabe. Doté d'un don exceptionnel, ce dernier lui a permis d'appréhender les subtilités de la jurisprudence et de maîtriser ses bases et ses applications. En analysant de plus près ces différentes contributions, on découvre, à la fois, un esprit éclairé doublé d'un linguiste tout en finesse, d'un grammairien tout en subtilité et d'un lettré

(1) Belkacem Al Ghali, Le Cheikh de la Grande Mosquée (Zaytouna) Mohammad Tahir Ben Achour : sa vie, son œuvre, (traduit de l'arabe), p. 149-50.

hors pair, à tel point qu'il est malaisé de rencontrer un savant (contemporain) qui soit son égal ou un concurrent qui lui soit en tout supérieur »⁽¹⁾.

Mohammad al-Bachir al-Ibrahimi :

« Ibn Achour fait preuve d'une grande indépendance réflexive et de dynamisme intellectuel, le tout favorisé par un large savoir encyclopédique entretenu par une mémoire exceptionnelle. Vif d'esprit, il n'ignore rien des contraintes de son époque, au point d'être parfaitement conscient des attentes de ses contemporains et parfaitement informé sur leur maux sociaux et spirituels »⁽²⁾.

Mohammad al-Tahir al-Missaoui

« C'est donc sans surprise que la biographie d'Ibn Achour se veut plurielle, aux rendements multiples, donnant l'impression que l'on fait face à toute une équipe de spécialistes réunis dans un même espace. Ainsi, le même homme est à la fois linguiste, exégète, traditionniste, fondamentaliste, juriste, historien, philosophe, éducateur et même curieux des choses de la médecine. Aussi, pour se faire une brève idée de sa maîtrise de la coranologie, il suffit de consulter sa célèbre exégèse encyclopédique : l'Affranchissement et l'illumination »⁽³⁾. p.150

(1) Op. cit, p. 26.

(2) Op. cit, p. 137.

(3) Med Ibn Ibrahim al-Hamad, Biographies de neuf personnages illustres, p. 150.

Mohammad al-Ghazali (célèbre savant égyptien)

« Il n'est guère aisé de mettre la main sur une étude biographique du Cheikh Ibn Achour à la fois exhaustive et de qualité, capable de rendre compte de ses travaux, tout en les analysant le plus finement possible, avant de faire la part belle aux avancées remarquables auxquelles il a pu aboutir. Une étude qui rend hommage à son statut singulier en tant qu'acteur majeur dans la dynamique des réformes et des cultures islamiques, au sein du monde musulman en général et au sein de son pays natal la Tunisie, en particulier. Il est évident que l'homme n'a pas eu sa part de considération à sa juste valeur »⁽¹⁾.

Abd al-Fatah Ben al-Yamani al-Zawini

« Ibn Achour demeure un porte-drapeau de la pensée en Tunisie qui a pu éclairer le ciel du monde musulmans de ses réflexions et de ses innovations. Raison pour laquelle il n'y a aucune surprise à ce qu'il fut le premier à recevoir la plus haute distinction culturelle de la République en 1968. Un prix qui rend hommage au penseur le plus remarquable et à l'auteur le plus prolifique et à l'intellectuel le plus dynamique qu'il fut. L'intelligence exceptionnelle d'Ibn Achour s'est toujours imposée de bonheur. À sa faveur, il a participé à enrichir la vie culturelle et à ressusciter les sciences islamiques et

(1) Op. cit, p. 156.

à inventer des méthodes de réflexions avec le dessin d'apporter des réponses à aux problématiques quotidiennes des tunisiens. Une volonté qui a exhorté le cheikh à rédiger de nombreux ouvrages fortement utiles, à la confirmation unanimes de ses paires les plus influents de son époque »⁽¹⁾.

Ismaël al-Hassani :

« Cet ouvrage d'Ibn Achour, à savoir : *les Finalités de la législation islamique*, est une tentative scientifique qui tend à établir les preuves essentielles ou à proximité d'elles, capables de corroborer ses fondements. Un ouvrage qu'il a scindé en plusieurs sections : dans la première, il s'est borné à démontrer les fondements juridiques de ces dites Finalités. Dans la seconde, il a traité les Finalités générales tout en les distinguant des particulières. Dans la dernière, il a développé, avec menus détails, la question pratique de ces Finalités »⁽²⁾.

À la lecture de ces quelques lignes, le lecteur peut penser que ces témoignages versent dans une certaine exagération ; chose évidemment infondée. Pour preuve,

(1) Abd al-fatah Ben al-Yamani al-Zawini, Introduction à la raison finalitique chez l'Imam Ibn Achour, (traduit de l'arabe), p. 57-59

(2) Ismael al-Hassani, La Théorie des Finalités de la législation islamique chez l'imam al-Tahir Ibn Achour, p. 91

il nous suffit de citer le cas de son exégèse « L’Affranchissement et l’illumination » qui a fait l’objet de plus d’une soixantaine d’études universitaires. Saisir donc l’étendue de cette aura exige de comprendre le fait qu’Ibn Achour, aux yeux de beaucoup de Tunisiens, de musulmans, mais également de non-musulmans, est une espèce de père de la nation. Son combat pour une cause majeure (la réforme), son dévouement pour le bien-être des tous les tunisiens, conjugués à ses qualités humaines et intellectuelles, font que les gens lui témoignaient et continuent à lui témoigner une haute estime. En bref, il ne serait pas exagéré d’affirmer que l’œuvre d’Ibn Achour, dans le fond, n’a jamais été produite dans le but d’un intérêt personnel, mais plutôt dans la perspective d’un intérêt humaniste global aux desseins universels.

Bibliographie des œuvres d'Ibn Achour

Auteur prolifique, Ibn Achour a légué plus d'une quarantaine d'ouvrages couvrant de nombreuses disciplines scientifiques qui touchent aux belles-lettres *adab*, la poésie, la coranologie, la jurisprudence et ses fondements, la haditologie, la théologie, l'histoire, la sociologie, l'édition et l'étude critique. Rédigées le long de son parcours académique, la majorité de ses œuvres ont été éditées, d'autres, encore manuscrites, le seront peut-être un jour. Connue et reconnue à l'international, c'est naturellement qu'Ibn Achour fut appelé à contribuer dans de nombreuses revues scientifiques. Au nombre des plus connues, on citera les noms de six d'entre-elles d'origines tunisiennes :

1. Liste des revues scientifiques

La revue le grand bonheur	• مجلة السعادة الكبرى
Le Lustre	• الثريا
Le Calendrier Tunisien	• الرزنامة التونسية
Al-Zaytouna	• الزيتونة
L'Association Khaldounienne	• الجمعية الخلدونية
La radio et le cinéma	• الراديو والسينما

Six autres revues ont été éditées au Caire, capitale solaire du monde arabe, laissant entendre le prestige dont bénéficiait le savant tunisien :

Revue du complexe de la langue arabe du Caire ;	• مجلة مجمع اللغة العربية بالقاهرة
Le Phare	• المنار
La guidance islamique	• الهداية الإسلامية
L'orientation de l'islam	• هدى الإسلام
La lumière de l'islam	• نور الاسلام
La lanterne de l'Orient	• مصباح المشرق

En plus de la revue « la Guidance islamique » (الهداية الإسلامية) éditée à Bagdad, Ibn Achour signa plusieurs articles, mais à partir des années soixante seulement, dans la plus prestigieuse de toutes : « La Revue du complexe de la langue arabe de Damas » (مجلة مجمع اللغة العربية بدمشق) éditée à Damas et distribuée dans de nombreuses capitales du monde arabe et musulman. Le long de plusieurs décennies, il y signa plusieurs dizaines articles.

2. Liste des quotidiens

Et en marge des articles publiés dans les revues scientifiques et académiques, Ibn Achour publia quelques articles dans de nombreux quotidiens nationaux mais

également étrangers. Au nombre de ceux-ci, on peut citer les quotidiens :

L'aube	• الفجر
La Fleur	• الزهرة
Le Bien-aimé de la nation	• حبيب الامة
Le Porte-parole du peuple	• لسان الشعب
L'Éveil	• النهضة
Le Temps	• الزمان
La Périodique	• الأسبوعية
Le Ministre	• الوزير
Le Travail	• العمل
Le Matin	• الصباح
La Réussite (quotidien algérien)	• النجاح

Une lecture plus fine de cette liste, certainement loin d'être exhaustive, permet de mieux appréhender les centres d'intérêt de l'auteur, la nature de ses engagements idéologiques et l'énergie qu'il investissait, en terme de temps notamment, afin de triompher de ses détracteurs nombreux. Cependant, une première coupe, en diagonale, dans l'ensemble des travaux d'Ibn Achour, laisse apparaître une double tendance qui a bénéficié de beaucoup d'attention de la part de l'auteur :

- L'Adab, dans sa double facette, à savoir les belles-lettres et la poésie ;
- La jurisprudence.

Il est vrai qu'Ibn Achour était connu pour être un juriste de talent. Cette haute discipline a, depuis toujours, exigé une maîtrise presque parfaite de la langue arabe. Le penchant de l'auteur pour les belles-lettres permet de lever le voile sur le niveau d'exigence auquel il s'est soumis sa vie durant. Une quête de la perfection qu'on retrouve dans la majorité des volumes de son ouvrage exégétique monumental : « L'AFFRANCHISSEMENT ET L'ILLUMINATION ». Mais pas seulement. Dans la majorité de ses œuvres écrites, on rencontre plus ou moins la même méthode qui concentre, dans un esprit critique et académique, la petite touche du linguiste, du sociologue, de l'historien, de l'éducateur, du juriste, de l'exégète, du traditionniste, du philosophe et du poète. À chaque occasion, ses écrits donnent l'impression qu'ils sont l'œuvre d'un collectif signé de la main de plusieurs contributeurs. En somme, en parcourant ses écrits, on se rend compte assez rapidement que l'on fait face à un esprit versé dans l'encyclopédisme ; un maximum de savoirs qu'il se plait à manipuler avec élégance et dextérité. Mieux encore, et ce de façon unanime, il est reconnu à Ibn Achour son talent de grand spécialiste dans plusieurs domaines scientifiques : la linguistique, le hadith et la jurisprudence. Trois hautes disciplines scientifiques, trois cités réputées imprenables, dans lesquelles il est passé grand-maître. Et grâce à son esprit vivace, la philosophie, donnée pour lettre morte depuis des générations, connut-elle aussi des jours heureux.

Conscient de l'importance de son impact sur les jeunes disciples, il se chargea lui-même de l'enseignement du célèbre ouvrage du Maître Ibn Sina (Avicenne, m. 1037) : *al-Najat* (le Salut). Un titre emblématique qui en dit long sur l'attitude consciente, à la fois osée et rénovatrice d'Ibn Achour. Esprit forgé de raison et savoirs, son orientation pour le moins insolite, laissait entendre une vérité subtile : sans philosophie, point de salut.

Nous l'avons déjà mentionné au pied de ce chapitre, Ibn Achour a légué plusieurs dizaines de titres répartis entre plusieurs disciplines scientifiques. En les inventoriant, nous avons choisi de les classer par thème et par ordre chronologique afin de les rendre plus accessibles dans le cas où une lecture se voudrait plus fine.

3. Liste de ses ouvrages imprimés

Belles-lettres *adab*

- شرح المقدمة الأدبية لشرح الامام المرزوقي على ديوان الحماسة لأبي تمام (تونس 1958 ثم تونس - ليبيا 1978).
- Commentaire de l'introduction littéraire du commentaire de l'Imam al-Marzouqi sur le recueil l'Enthousiasme d'Abi Tammam, Tunis, 1985, Libye, 1978.
- أصول الانشاء والخطابة (1339هـ/ 1920 - 1921م).
- Principes de l'éloquence et rédaction et d'éloquence, 1920 ; 1921.
- موجز البلاغة، تونس 1932 .
- Précis de rhétorique, Tunis, 1932.

- شرح قلائد العقيان للفتح بن خاقان وشرح على شرح ابن زاكور. (نشرته الدار التونسية للنشر 1989).

Commentaire sur les colliers de perles, d'al-Fath Ibn Khaqân, avec en annexe, un commentaire sur le commentaire d'Ibn Zâkour, Tunis, 1989.

Poésie

- شرح قصيدة الأعشى الأكبر في مدح المحلّق، دار الادب، تونس 1929 .

Commentaire sur le poème d'al Aâchâ de son éloge d'al-Muhallaq, Tunis, 1929.

- ديوان بشّار بن برد جمعه وتحقيقه حيث ارتقى بفضل هذا العمل عدد الأبيات المعروفة لهذا الشاعر من 600 إلى 7.600 بيت. طبعة أولى بالقاهرة في 4 أجزاء ابتداء من سنة 1950 وثانية في سنة 1967 ثم طبعة تونسية جزائرية في 4 أجزاء أيضا في سنة 1976.

Commentaire du recueil de Bachâr ibn Bard, Le Caire 1950, puis 1976, Tunis, 1976.

- شرح وتعليق على قلائد الجمّان في فرائد شعراء هذا الزمان المشهور بعقود الجمّان في شعر هذا الزمان، للمبارك بن الشعار الموصلي كمال الدين أبو البركات، الدار التونسية، تونس، 1979.

Explication et commentaire sur le Collier de perle des raretés des poètes de cette époque, Tunis, 1979.

Coranologie

- تفسير التحرير والتنوير، تونس، 1974.

L'Exégèse de l'Affranchissement et de l'illumination, Société tunisienne de distribution, Tunis 1974.

- تحقيقات وأنظار في القرآن والسنة (مجموعة مقالات وأجوبة جمعها ابنه عبد الملك ابن عاشور، تونس 1985).

Analyses et perspectives dans le Coran et la Sunna, Recueil d'articles et de commentaires assemblés par son fils Abd al-Malik, Tunis, 1985.

Jurisprudence

- كشف المغطى من المعاني والألفاظ الواقعة في الموطأ، تونس، د.ت
Analyses et explications d'Al-Muwatta, Tunis, S.D

- حاشية التوضيح والتصحيح لمشكلات كتاب التنقيح على شرح تنقيح الفصول في الأصول لشهاب الدين القرافي (تونس 1341هـ/1922 - 1923م).

Gloses pour éclaircissement et correction aux complexités du livre : La Révision sur le commentaire de la Révision du livre : Les Chapitres des bases de Chihab al-Din al-Qorâfi, Tunis, 1922 et 1923.

Fondements de la jurisprudence

- مقاصد الشريعة الإسلامية، اونس، 1946.
Les Finalités de la législation islamique, Tunis, 1946.

Haditologie

- قصة المولد، تونس، 1972.
Histoire de la naissance (du Prophète), Tunis, 1972.
- النظر الفسح عند مضائق الأنظار في الجامع الصحيح، تونس، 1979.
Commentaire sur le Sahih d'al-Bokhari, Tunis, 1979.

Essai

- أليس الصبح بقريب، تونس، 1927، 1988 .
L'aube n'est-elle pas imminente ? Société tunisienne de distribution, Tunis, 1927, 1988.
- أصول النظام الاجتماعي في الاسلام (تونس 1964 ثم تونس والجزائر 1977) .
Les Fondements du système social en islam, Tunis, 1964, Alger, 1977.

Édition critique tahqiq

- الواضح في مشكلات شعر المتنبي لأبي القاسم الاصفهاني، تحقيق (تونس 1968) .
L'Évident dans l'hermétique de la poésie d'al-Mutanabbi, d'Abi al-Qâsim al-Asfahani, édition critique, Tunis, 1968.
- سرقات المتنبي ومشكل معانيه لابن بسام النحوي، تحقيق، (تونس 1970) .
Les Plagiats d'al-Mutanabi d'ibn Bassâm al-Nahaoui, édition critique, Tunis, 1970.
- "مقدمة في النحو" المنسوب إلى أبي محرز خلف الأحمر، تحقيق وتعليق، د.ت.
Introduction à la grammaire, attribuée à Abou Mehrez Khalaf al-Ahmar : commentaires et édition critique, S.D.
- الاقتضاب في شرح أدب الكاتب لابن قتيبة لابن السيد البطلبوسي، تحقيق وتصحيح، د.ت.
Le succinct du commentaire de l'art du secrétariat d'Ibn Qutayba : édition critique et commentaires et correction, S.D.

- ديوان النابغة الذبياني جمع وتحقيق، تونس. 1972 - الجزائر 1976 .
Recueil d'al-Nabigha al-Dubyani, collecte et commentaire,
Tunis, 1972, Alger 1976.

Étude critique naqd ilmi

- نقد علمي لكتاب "الاسلام وأصول الحكم" لعلي عبد الرازق،
المطبعة السلفية، (القاهرة 1344هـ/ 1925 - 1926م).

Étude critique du livre : L'islam et les fondements du
pouvoir, d'Ali Abd al-Razâq, Le Caire, 1925.

4. Listes de ses ouvrages manuscrits connus

Littérature adab

- أمالي على دلائل الاعجاز للجرجاني .
Espoirs sur les preuves du miracle d'al-Garagâni
- غرائب الاستعمال .
- Acceptions (linguistique) rares
- المعرجات
Al-Muaaragât

Poésie

- تعليق المطول
Commentaire sur al-Motawwal
- شرح معلقة امرئ القيس
Commentaires sur le poème « suspendu » d'Imru al-Qays
- شرح ديوان الحماسة
Commentaire sur le recueil d'al-Hamassa
- جمع وشرح ديوان سحيم
Recueil de Sahim : Collation et commentaire

Jurisprudence et ses fondements

- أمالي على مختصر خليل
- Dictées sur le précis de Khalil
- آراء اجتهادية
- Avis interprétatifs
- الفتاوى
- Les Fatwâ
- قضايا واحكام شرعية
- Affaires et ordonnances législatives
- مسائل فقهية وعلمية تكثر الحاجة اليها
- Questions juridiques et scientifiques fortement réclamées
- الوقف وآثاره في الإسلام
- Le bien-de-main-morte et ses impacts en islam
- النوازل الشرعية
- Les Imprévus législatifs
- الاجتهادات الشرعية واللطائف الأدبية
- De l'effort interprétatif juridique et de la subtilité littérale
- مجموعة مسائل فقهية
- Ensemble de questions juridiques

Histoire et biographie

- تاريخ العرب
- Histoire des Arabes
- رسالة في النسب النبوي
- Lettre dans la généalogie du Prophète
- تراجم بعض الاعلام
- Biographie de quelques personnages illustres

Haditologie

- تعليق وتحقيق على حديث ام زرع
Commentaire et édition critique du hadith dit D'ou Zaâr

Édition critique

- تحقيق شرح القرشي على ديوان المتنبي .
Commentaire d'al-Qurachi sur le recueil d'al-Mutannabi, édition critique.
- تحقيق وتصحيح وتعليق على كتاب المقتضب.
Al-Muqtadab, édition critique, corrigée et commentée.
- تحقيق وتعليق على كتاب خاف الاحمر.
Le Livre de Khalaf al-Ahmar, édition critique commentée.

Théologie

- رسالة في القضاء والقدر
Lettre dans la destinée et sa mesure
- كتاب المعجزات
Le livre des miracles

Essai

- اصول التقدم في الاسلام
Les origines du progrès en islam

Médecine

- تصحيح وتعليق على كتاب الانتصار لجالينوس للحكيم ابن زهر .
Le plaidoyer en faveur de Galen, du philosophe Ibn Zohr, Commentaire et explication.

- الحكمة الالهية من رياضة الرسول نفسه بتقليل الطعام

La Sagesse Divine dans l'exercice du Prophète son âme en réduisant son alimentation

Sa réputation scientifique et académique faite, Ibn Achour fut naturellement sollicité à contribution dans différentes revues universitaires. En tête de celles-ci, les revues du Complexe de la langue arabe de Damas et du Caire, au sein desquelles il était membre correspondant perpétuel.

5. Liste d'articles parus dans des revues académiques

Revue du complexe de la langue arabe de Damas

- نضرة في كتاب الجامع الكبير لابن الاثير

Regard dans le livre : Le grand Recueil, d'Ibn al-Athyr, 1961, T36, p. 672 et suivantes ;

- سوع من أسماء العين الثلاثية

Exemples de la lettre Ayn trinitaire, 1961, T36, p. 36-42 ;

- تحفة المجد الصريح

Trophée de la gloire claire (livre), 1961, T36, p. 36-42 ;

- تكملة وتقفية لكتاب تحفة المجد الصريح

Complément du Trophée de la gloire claire, 1962, T37, p. 692 et suivantes ;

- المترادف في اللغة
- La synonymie en linguistique, 1962, T37, V. 4, p. 241 et suivantes ;
- نضرة في كتاب المقدمة في النحو 1
- Regard dans le livre : Introduction dans la grammaire 1, 1963, T38, p. 576 et suivantes ;
- نضرة في كتاب المقدمة في النحو 2
- Regard dans le livre : Introduction dans la grammaire 2, 1964, T39, p. 153 et suivantes ;

Revue du Complexe de la langue arabe du Caire

- كلمة كل
- Le terme « tout », T8, 1955, p. 193 et suivantes ;
- الصوت المجسد
- Le phonème matérialisé, T8, 1955, p. 196 et suivantes ;
- فرق لغوي مفعول انه
- Synonymie linguistique « l'effet de celui-ci », T8, 1955, p. 484 et suivantes ;
- قولهم كان مما يفعل كذا
- Leur expression : ce qu'il faisait telle chose, T9, 1955, p. 116 et suivantes ;

La Revue al-Zaytouna (Tunis) :

- كلمة كل
- Le terme « tout », T2, n°9, 1951, p. 76 et suivantes ;
- أخطاء الخطاب في العربية
- Erreurs de discours dans l'arabe, T3, n°2, 1952, pp. 134-36 ;

- طريقة من شعار العرب في توجيه الخطاب الى المرء
Façon des arabes à adresser la parole à la personne, T6,
n°9, 1955, pp. 207-213 ;
- الجزل
L'éloquence, T6, n°9, 1955, pp. 344-345 ;

Cependant, on ne clôturera pas ce chapitre sans attirer l'attention sur le fait qu'Ibn Achour, tout en étant amoureux de l'adab, passionné de poésie arabe et fin spécialiste de cette singulière discipline, il était également un poète confirmé. De nombreux poèmes, signés de sa main attendent encore que l'on s'attèle à les éditer en un recueil qui mériterait une étude à lui tout seul. Cet exemple, un poème écrit à l'attention de son grand ami le grand érudit recteur de l'Azhar al-Chaykh Mohammad al-Husayn al-Khedr (m. 1958), donne un aperçu du grand talent de cet homme aux facettes plurielles et exceptionnelles. Un poème rédigé en 1913 et qui porte le titre de « Affections amicales ».

١- قصيدة بعنوان (عواطف الصداقة):

بعد هجرة الشيخ الخضر من تونس عام ١٣٣١هـ بعث إليه صديقه محمد
الطاهر بن عاشور وهو كبير القضاة بتونس رسالة مصدرة بالأبيات التالية :

بَعُدْتُ ونفسي في لقاءك تصيدُ	فلم يُغْنِ عنها في الحنان قصيد
وخلفت ما بين الجوانح غصّة	لها بين أحشاء الضلوع وقود
واضحت أمانى القرب منك ضئيلة	ومرّ اللبالي ضعفتها سيزيد
أتذكر إذ ودّعنا صبح ليلَةٍ	يموج بها أنس لنا ووبرودُ
وهل كان ذا رمزاً لتوديع أنسنا	وهل بعد هذا البين سوف يعود
ألم تر هذا الدهر كيف تلاعبت	أصابعه بالدر وهو نضيد
إذا ذكروا للود شخصاً محافظاً	تجلى لنا مرآك وهو بعيدُ
إذا قيل: مَنْ للعلم والفكر والتقى	ذكرتُك إيقاناً بأنك فريد
فقل لبالي: جَدّدي من نظامنا	فحسبك ما قد كان فهو شديد

Conclusions

Il est invraisemblable d'imaginer qu'un homme puisse consacrer les plus belles années de sa vie à la question de la réforme, avec l'objectif ferme de faire évoluer les mentalités et faire bouger les lignes. Encore moins, lorsque cette personne est issue de la haute bourgeoisie. Dans la majorité des cas, les gens ne pensent qu'à leur petite personne, leurs petits soucis, au mieux, à leurs petites familles. Ça n'est pas là un reproche, mais juste un constat, car bien prétentieux serait celui qui affirmerait le contraire. Aussi, comptant au nombre fortement restreint des personnes qui ont dédié leur existence aux questions délicates et complexes de la réforme, Ibn Achour force le respect et l'admiration. Un respect d'autant plus grand qu'il est natif des grandes familles bourgeoises qui évoluent, dans l'écrasante majorité des cas, à mille lieux de la société des petites gens et de leur triste quotidien.

Cependant, une question se pose et s'impose. Si Ibn Achour n'avait jamais rencontré le célèbre et charismatique imam Égyptien, à savoir le célèbre Med Abdou, serait-il devenu l'homme que le monde connaît aujourd'hui ? Difficile de répondre à cette question tant on rencontre un certain nombre de similitudes entre les deux hommes. L'appel à la réforme, le rejet du passéisme, la sacralisation de la réflexion par soi, la mise en avant de la raison et l'habilitation des sciences modernes, sont au nombre des points qu'ils partageaient sans l'ombre d'aucun doute.

Certes, il est indéniable qu'Ibn Achour a été fortement influencé par le grand réformateur Égyptien, mais pour autant, tout semble indiquer qu'il était destiné à épouser, corps et âme, ce type d'entreprise. La rencontre entre les deux hommes n'a fait qu'accélérer un processus déjà en marche. L'ébauche de son livre le plus retentissant : *L'Aube n'est-elle pas imminente ?* entamée bien des années avant leur première rencontre et consacré intégralement à la question de la réforme, en est la preuve irréfutable.

L'époque d'Ibn Achour fut grandement agitée, traversée par des appels à l'indépendance, pas seulement du colonialisme, mais également de la sacralisation des Anciens à travers un mimétisme borné sans bornes. Raison pour laquelle, cette époque a vu évoluer un nombre non négligeable de personnes qui se sont toutes impliquées dans des projets de réformes au sein de leurs pays respectifs. De grandes figures qui ont marqué leur époque d'une encre indélébile qui continuent à faire vivre leurs noms fièrement, de génération en génération.

Mais entre toutes, le nom d'Ibn Achour semble le plus rayonnant et les raisons à cela sont plurielles :

- Son statut social prestigieux qui ne l'a pas détourné de s'intéresser à autre chose qu'à sa petite personne ;
- Ses qualités intellectuelles et morales, reflet d'une érudition astronomique ;
- Son désintéret total et continu pour la carrière politique ou les hautes responsabilités ;
- Son investissement inconditionnel pour les questions de la réforme, l'éducation en tête.

Ibn Achour, en tant que personne extrêmement gâtée par la vie, aurait pu ne s'intéresser qu'au sort de sa petite personne et à celui de sa petite famille. Or, il n'en est rien. Au lieu de cela, il a choisi de consacrer son nom, sa fortune, son temps, ses nombreux talents, sa plume et sa pensée au service de la réforme, au service du peuple, au service du plus grand nombre. Une noble mission extrêmement difficile à mener à bon port, tant les obstacles à franchir sont nombreux et parfois même dangereux. Ibn Achour aurait pu fermer ses yeux et ses oreilles sur les misères nombreuses qui accablaient ses contemporains et se consacrer exclusivement à sa carrière. Mais non. Il a choisi de s'élever contre les injustices de son temps et de se battre aux côtés de ceux qui étaient privés du dernier de leurs droits fondamentaux. Pour les laisser pour compte, pour le petit peuple, pour les plus fragiles, il n'a pas hésité à s'élever contre la tyrannie, à dénoncer la corruption et à condamner l'injustice. Ça lui a valu bien des contrariétés, mais également bien des satisfactions, mais surtout l'honneur et le bonheur de vivre la tête haute et la démarche fière.

Ibn Achour n'est plus, toutefois son nom et sa légende continuent à vivre encore. Il a légué un héritage intellectuel digne des plus grands penseurs du monde musulman. Un patrimoine écrit qui concentre à lui seul une somme de réflexion dont il peut être fier. Fier de ce qu'il a accompli et d'avoir pu montrer le chemin à suivre par toute personne désireuse de collaborer à faire changer les choses et à faire bouger les lignes.

Orientations bibliographiques

- Abderrazak Cheraït, *Abou el Kacem Chebbi*, éd. Appolonia, Tunis, 2002.
- Ahmed Ounaies, *Histoire générale de la Tunisie*, vol. IV. « L'Époque contemporaine (1881-1956) », éd. Sud Éditions, Tunis, 2010.
- Aicha JACQUEME, Tahar ben Achour et la crise de l'enseignement traditionnel en Tunisie, 1980.
- Azzam Mahjoub, Économie et société: la formation du « sous-développement ». L'évolution socio-économique de la Tunisie précoloniale et coloniale, in : Tunisie au présent, une modernité au-dessus de tout soupçon ?, IREMAM éditions, Aix-en-Provence, 1987, p. 97-117.
- Belkacem Al Ghali, Le Cheikh de la Grande Mosquée (Zaytouna) Mohammad Tahir Ben Achour : sa vie, son œuvre, (traduit de l'arabe), Beyrouth, Dar Ibn Hazm, 1996.

شيخ الجامع الأعظم محمد الطاهر ابن عاشور: حياته وآثاره، بلقاسم الغالي، دار القلم، بيروت، 1996.

- Fathi Hassan Melkaoui, Cheikh Mohammad Tahir Ben Achour et les questions de la réforme et du renouveau dans la pensée islamique contemporaine : vision cognitive et méthodologique, Beyrouth, Institut supérieur des sciences islamiques, 2015.

الشيخ الطاهر بن عاشور وقضايا الإصلاح والتجديد في الفكر الإسلامي المعاصر، فتحي ملكاوي، المعهد العالي للدراسات الإسلامية، بيروت، 2005

- Iyad Khaled Tabbaa, Mohammad Tahir Ben Achour : le grand spécialiste de la jurisprudence et ses fondements, et l'exégèse coranique et ses sciences, (traduit de l'arabe), Damas, Dar El Kalam, 2005.

محمد الطاهر ابن عاشور علامة الفقه وأصوله والتفسير وعلومه، عياد خالد الطباع، دار القلم، بيروت، 2005.

- Jean Baubérot, Micheline Milot et Philippe Portier, *Laïcité, laïcités : reconfigurations et nouveaux défis*, Maison des sciences de l'Homme, 2015.
- Med al-Habib Ibn Khouja, Med al-Tahir Ibn Achour et son livre : les Finalités de la législation islamique, (traduit de l'arabe), Ministère des affaires religieuses, Qatar, 2004.

محمد الطاهر ابن عاشور وكتابه مقاصد الشريعة الإسلامية، محمد الحبيب ابن الخوجة، وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية - قطر، 2004.

- Med al-Tahir Ibn Achour, *L'Aube n'est-elle pas imminente?* Dar Sahnoun, Tunis, 2006.

اليس الصيحي بقریب، محمد الطاهر ابن عاشور، دار سحنون، تونس، 2006.

- Med Chamman, *Des Célébrités de la Zaytouna*, les Imprimeries unifiées, Tunis, 1990.

أعلام من الزيتونة، شمام محمود، المطابع الموحدة، تونس، 1990.

- Med Ibn Ibrahim al-Hamad, *Biographies de neuf personnages illustres*, Ibn Khozayma, Ryad, 2007.

تراجم لتسعة من الأعلام، محمد بن إبراهيم الحمد، دار ابن خزيمة، الرياض، 2007.

- Mohammad al-Khadr Husayn, *La Tunisie et la mosquée al-Zaytouna*, al-Matbaa al-Taâwuniya, Damas, 1971.

تونس وجامع الزيتونة، محمد الخضر حسين، المطبعة التعاونية، دمشق، 1971